

3

ORIENTATIONS FONDAMENTALES

ORIENTATIONS FONDAMENTALES

- 1 Renforcer l'aménagement du territoire.
- 2 Dynamiser le développement économique et assurer le plein emploi.
- 3 Stimuler, organiser et transformer économiquement l'afflux touristique.
- 4 Agir pour améliorer le solde démographique migratoire.
- 5 Reconquérir la qualité de l'eau ; réhabiliter, protéger et gérer l'environnement de manière durable.
- 6 Assurer un cadre de vie harmonieux, renforcer le sentiment d'appartenance au pays et développer les services au public et la solidarité.
- 7 Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine.
- 8 Développer l'implantation de l'enseignement supérieur : favoriser la formation initiale, l'orientation, et la formation continue.
- 9 Développer et soutenir les actions en faveur des femmes, des jeunes et des enfants. Accompagner spécifiquement les jeunes.
- 10 Soutenir le développement culturel et artistique.

Orientation 1 :
Renforcer l'aménagement
du territoire

1 - Renforcer l'aménagement du territoire

- 1.1 Organiser / structurer transversalement le pays, conforter le socle de développement local et y faire émerger & optimiser des pôles de compétence au service du pays.
- 1.2 Accélérer le désenclavement routier et ferroviaire ; améliorer la sécurité sur les axes routiers.
- 1.3 Coordonner une approche niveau pays des nouveaux schémas d'aménagement du territoire.
- 1.4 Aménager des « zones d'activité de pays » aux carrefours routiers majeurs.
- 1.5 Développer l'économie et les activités liées à la façade maritime, y compris l'estuaire de la Rance et de la Rance canalisée.
- 1.6 Poursuivre l'aménagement et la mise à disposition des « zones d'activités locales ».
- 1.7 Réussir économiquement la reconversion des établissements de terrains militaires.
- 1.8 Renforcer les fonctions urbaines et de services de la ville – centre.
- 1.9 Mettre en place les infrastructures ramifiées et les investissements permettant l'accès aux TIC, incluant le haut débit.
- 1.10 Maintenir un haut niveau d'activités agricoles en assurant leur diversification dans un espace équilibré avec diversité des paysages.
- 1.11 Etudier et approfondir, lorsque nécessaire, la coopération avec les pays voisins.

1.1 Organiser / Structurer transversalement le pays, conforter le socle de développement local et y faire émerger & optimiser des pôles de compétence au service du pays.

Conformément à la LOADT, l'organisation du Pays de Dinan a été réalisée en mettant en place :

- Le Conseil de Développement, remplaçant le CODEPRAN.
- Le Syndicat mixte, remplaçant le Conseil de Pays.

Le Conseil de Développement est chargé de conduire en son sein l'animation et la réflexion aboutissant à des recommandations, propositions, émergence de projets. Il établit l'évaluation des actions du pays et en propose le rapport au Syndicat Mixte qui en dispose.

Le Syndicat Mixte constitue la forme juridique du pays ayant capacité à contractualiser. Il met en œuvre la charte de territoire, représente le pays, conduit des réflexions, mène des études, assure l'ingénierie de projets de pays, coordonne la politique d'animation et de communication et, éventuellement est maître d'ouvrage.

Cette organisation ne constitue pas un nouvel échelon administratif mais une structure transversale devant avoir capacité à aider et coordonner les communautés de communes dans la recherche, l'étude, le financement, la réalisation des projets de développement, tout en maîtrisant une approche cohérente au niveau du pays. Pour un certain nombre de projets plus généraux, plus fédérateurs, en particulier liés à la masse critique représentée par l'ensemble des habitants du pays, cette structure transversale pourra étudier et porter des projets globaux. La charte de développement du pays contient des orientations et programmes d'intérêt général pour le pays.

Afin de contribuer à la réflexion et d'effectuer des études préalables le Conseil de Développement fait appel à des commissions temporaires ou à ses commissions permanentes, actuellement au nombre de 7 :

- 1 Economie, Emploi et Formation, avec participation aux programmes de pays n°1,2 et 3 (2^{èmes} parties).
- 2 Environnement
- 3 Patrimoine, avec coordination du programme de pays n°5
- 4 Services et Social (santé, social, services au public, famille et jeunes)
- 5 Culture, avec l'Entente Culturelle

6 Aménagement du territoire, avec coordination des programmes de pays n°1,2 et 3 (1^{ères} parties) et participation aux programmes 4 et 6.

7 Tourisme – Loisirs, constitué par « le Pays d'Accueil ».

L'ensemble de ces réflexions et études amont ont pour objet d'initier les pistes de développement et de faire émerger les projets qui seront ensuite réalisés localement ou au niveau du pays. A la fois la prospective et l'évaluation des réalisations peuvent amener à de nouvelles réflexions et le cas échéant, à des propositions de modifications du contenu de la charte de développement.

Le Conseil de Développement assure également la collecte des données et la publication des statistiques relatives au pays, ainsi que les études comparatives éventuelles avec les autres pays.

Pour mener à bien cet ensemble, le Conseil de Développement et le Syndicat Mixte devront s'entourer de compétences capables d'assurer les missions au niveau du pays.

Dans le cadre de l'organisation du pays, pour une meilleure efficacité et une meilleure optimisation des ressources, il sera recherché et développé des pôles de compétences dans les communautés de communes pouvant être utilisés au niveau des autres communautés de communes et du pays, évitant les duplications inutiles et coûteuses (mise en réseau, partage des compétences et des informations).

Au delà des efforts d'organisation du développement endogène, la structure de pays devra s'organiser et établir les relations nécessaires pour aborder le problème de rééquilibrage de la performance économique du pays par rapport aux autres pays bretons (voir orientation fondamentale 1.3).

1.2 Accélérer le désenclavement routier et ferroviaire ; améliorer la sécurité sur les axes routiers.

1.2.1. Désenclavement routier :

L'amélioration du désenclavement routier du pays s'est poursuivie ces dernières années avec, notamment, l'impact positif de la RN 137 (Rennes – St Malo) et de la RN 176 (Lamballe – Pontorson) dont la partie ouest à 4 voies Dinan – RN12 (Tramain) vient d'être terminée.

Il est fondamental pour le développement du pays que le désenclavement routier soit accéléré et réalisé au cours de la décennie 2000 – 2010 pour l'ensemble des points suivants. Bien évidemment, l'amélioration de la sécurité routière est étroitement liée à ces objectifs.

a – Poursuite de la mise à 4 voies de la RN 176 vers l'autoroute des estuaires, dont en première urgence la partie Pont Chateaubriand – échangeur RN 137.

Dans le même temps, doublement du Pont Chateaubriand, afin d'assurer l'écoulement correct de la circulation tout au long de la RN 176, sans étranglement pouvant reporter le trafic vers la RN 137. De plus le doublement est justifié par des raisons évidentes et fortes de sécurité.

Création à la Ville-es-Nonais d'une sortie dans le sens Dinan – Dol avec liaison à la RD 29 vers Pleudihen.

b – Amélioration de la RD 794 Dinan – RN 137 et création du contournement du bourg de Lanvallay (liaison RD 794 – RD 2176). Amélioration de la RD 2 (Rennes – Bécherel via Evran)

c – Etude aboutissant à un statut final et à la réalisation dans la décennie de la rocade de contournement de Dinan, tenant compte du projet de rocade sud (SDAU 1978), de l'évolution du désenclavement et du trafic, des options de développement économique du pays. Ce projet prendra également en compte l'amélioration des accès routiers, et stationnement associés, vers la ville centre notamment en cohérence avec l'orientation 1.8.

d – Poursuite de l'amélioration de l'axe Saint – Malo / Vannes entre Dinan et Caulnes (RD 766), réalisation de l'échangeur RD 766 / RN 12 et déviation des bourgs de Caulnes et St Jouan.

e – Amélioration de la desserte du littoral à partir de Dinan :

- Déviation Pleslin / Pleurtuit déjà planifiée.
- Poursuite de l'aménagement de la RD 794 entre Dinan et Plancoët. (en cours)

- Elargissement et rectification des RD 768 (Plancoët – Saint-Jacut) et RD 794 (Plancoët – Matignon – Saint-Cast).
- Contournement de Plancoët.

f – Pour mémoire (voir orientation 1.4) achèvement de l'échangeur de la zone d'activité de la Costardais permettant l'accès de la RN 137 vers Rennes.

Note : les points a, c, d et f contribuent à une alternative d'itinéraires vers la côte d'émeraude à partir de Rennes atténuant la difficulté de passage du barrage de la Rance.

1.2.2 Désenclavement ferroviaire :

Ligne Dol – Lamballe :

La modernisation prochaine de la ligne Rennes – Saint-Malo et la desserte de Saint-Malo par le TGV sans rupture de charge à Rennes modifie le contexte de la ligne Dol – Lamballe.

Ce nouvel environnement permet de rappeler les demandes anciennes du pays et de justifier l'amélioration des dessertes de la ligne :

- Réalisation immédiate de l'étude prévue depuis 1995 puis des travaux de rénovation de la ligne
- La modernisation de la ligne dans le cadre de sa rénovation et, par principe de cohérence et de raccordement avec les lignes électrifiées auxquelles elle est raccordée.
- Développement du trafic Fret sur la ligne
- Arrêts TGV à Dol et correspondances associées vers Dinan
- Amélioration globale des horaires TER et cohérence / complémentarité avec les arrêts TGV de Dol et Lamballe
- Etude sur l'opportunité et la faisabilité d'utiliser la ligne comme voie de dégagement de trafic, notamment du TGV
- L'opportunité de continuité de la modernisation de la ligne vers Pontorson et le Mont – Saint-Michel dans le cadre de l'aménagement du transport touristique ferroviaire vers le Mont - Saint – Michel.

Ligne Rennes / Lamballe :

- Amélioration des liaisons et dessertes TER des gares sud du Pays (Caulnes, Broons, Plénée-Jugon, Plestan) pour faciliter l'accès au TGV.
- Etude de faisabilité d'un arrêt TGV à Caulnes/Broons.
- Candidature de Caulnes/Broons comme plate forme de ferroutage secondaire complémentaire de Rennes

1.3 Coordonner une approche niveau pays des nouveaux schémas d'aménagement du territoire.

Dans le cadre des nouveaux schémas d'aménagement du territoire, une coordination sera effectuée pour assurer une meilleure cohérence de développement durable. En particulier les thèmes suivant seront pris en compte :

- Désenclavement routier et ferroviaire (orientation 1.2)
- Zones d'activité de pays (orientation 1.4)
- Valorisation de la façade maritime, de l'estuaire de la Rance et de la Rance canalisée (orientation 1.5 et programme n°1)
- Approche spatiale de l'économie touristique (1^{ère} partie du programme n°2)
- Implantation de zones résidentielles (orientations 3.7 , 4.1 et programme n°3)
- Développement des réseaux haut débit (orientation 2.6 et programme n°6)
- Aménagements liés au développement touristique, en liaison avec le Pays d'Accueil (orientation 3.3, 3.4 , 3.10 et programme n°2)
- Management territorial de l'environnement (orientation 5.1) et aménagements relatifs à la protection de la nature (orientations 5.5, 5.7, 5.8 et 5.12)
- Améliorations du cadre de vie (orientations 6.1, 6.3, 6.8 et 6.10)
- Investissements dans les domaines de l'enseignement, des sports, des loisirs, de la culture (orientations 6.8, 8.1 et 10.5)
- Reconversion des sites militaires (orientations 1.7 et programme n°4)

Une partie de ces thèmes prioritaires seront abordés dans le cadre des projets des communautés de communes et de la structure de pays. Une autre partie dépend essentiellement de décisions régionales, voire nationales, d'aménagement du territoire ayant pour objet de rééquilibrer le déficit historique de développement du pays. Le niveau actuel des indicateurs et leur projection sur la période 2001 – 2010 démontrent que les efforts endogènes prévus par le pays ne suffiront pas à inverser la tendance.

1.4 Aménager des « zones d'activité de Pays » aux carrefours des axes routiers majeurs.

Trois zones d'activité situées aux carrefours d'axes routiers majeurs :

- Au nord – est, l'ensemble constitué de la zone d'activité de la Costardais (communauté de communes de Dinan / CODI) au carrefour RN 176 / RN 137, et la zone d'activité de la Grignardais (communauté de communes Rance – Frémur) au carrefour RN 176 / RD 766 (axe Saint – Malo : Vannes).
- Zone d'activité de Caulnes (communauté de communes de Caulnes et communauté de communes du pays de Du Guesclin) au carrefour RD 766 et RN 12
- Zone d'activité de Plestan (communauté de communes Arguenon – Hunaudaye) au carrefour RN 176 / RN 12)

ainsi que la zone particulière de Vildé – Guingalan (communauté de communes de Dinan / CODI) sur la RN 176 à proximité du carrefour RN 176 / RD 766 feront l'objet d'une approche concertée et structurée au niveau du pays notamment dans la communication, la prospection d'entreprises et la recherche des financements. Compte tenu des investissements réalisés par la CODI pour l'assainissement et les réseaux spécifiques d'eaux biologiquement chargées, la zone d'activité de Vildé – Guingalan sera prioritairement réservée pour l'implantation d'industries agro-alimentaires ou d'activités ayant des effluents de même nature.

1.5 Développer l'économie et les activités liées à la façade maritime, y compris l'estuaire de la Rance et de la Rance canalisée.

L'ensemble du littoral du pays de Dinan est resté globalement préservé des fortes densités d'urbanisation souvent rencontrées au long de la façade maritime Bretonne. Des espaces importants peuvent ainsi être maintenus, parfois avec réhabilitation, de manière durable en zones naturelles protégées, permettant de plus des activités liées à la nature.

La préservation observée du littoral est due en grande partie à un afflux touristique de passage ou de courte durée de séjour, à une clientèle touristique de caractère familial, à la faiblesse des séjours de week-end liés en grande partie à une plus grande difficulté d'accès vers la côte notamment depuis Rennes, à l'absence d'infrastructures littorales focalisatrices (stations littorales exclusivement saisonnières, déficit en ports de plaisance,...).

Cette situation ne peut pas conduire à une bonne performance économique (faiblesse de l'emploi salarié lié au tourisme) malgré les potentialités du littoral.

Au travers des orientations 3 (transformation économique de l'afflux touristique) et 5 (réhabilitation et protection de l'environnement), le pays doit et se doit de trouver un juste équilibre dans l'aménagement de sa façade maritime en répondant globalement aux trois objectifs de la loi littoral :

- Protéger les équilibres biologiques et écologiques
- Préserver et développer les activités économiques liées à la mer
- Maintenir ou développer des activités dans la zone littorale

L'observation de la distribution actuelle des zones à caractère naturel, des espaces à réhabiliter et à protéger, des possibilités d'activités liées à la nature et au tourisme, des points focaux de développement économique comme les stations de Saint-Cast et de Sables d'Or les Pins, une liaison Manche - Océan remarquable empruntant la Rance canalisée, ...démontre de réelles possibilités d'aménagement durable et exemplaire.

Dans ce cadre, au travers de ces programmes n°1, 2 et 3 le pays initiera une étude globale d'aménagement dont les conclusions aboutiront à un projet endogène du pays dont la réalisation pourra se concrétiser à partir de 2002.

1.6 Poursuivre l'aménagement et la mise à disposition des « zones d'activités locales ».

Les « zones d'activités locales » ont été développées au niveau des communes puis des communautés de communes ; certaines de ces zones sont anciennes et doivent évoluer ou s'étendent en fonction des concepts plus actuels (esthétique des bâtiments, environnement arborisé, signalétique, terrains plus vastes favorisant environnement et parking,...). Dans quelques cas, des zones nouvelles doivent être créées.

Des contraintes nouvelles comme celles liées à la pollution des eaux peuvent nécessiter des travaux importants.

L'ensemble de ces zones devra permettre à la fois l'implantation et le développement des entreprises artisanales conventionnelles (bâtiments et activités associées, métalleries ; filières bois ; ébénisteries, métiers d'arts,...), des activités pratiquement absentes sur le pays et à rechercher (agroalimentaires, plasturgies, pharmacies industrielles, biotechnologies, laboratoires, sous-traitants spécialisés,...), et surtout, des activités liées aux nouvelles technologies (électronique, TIC, télé – travail, maintenance à distance, tertiaire évolué, logiciels, nano – technologies,...).

Les approches d'évolution de ces zones prendront notamment en compte les orientations 5 et 8 (réhabilitation des paysages liés aux zones d'activités) et 1.9 (infrastructures d'accès aux TIC).

1.7 Réussir économiquement la reconversion des établissements et terrains militaires.

Le pays de Dinan est concerné par la reconversion des établissements et terrains militaires situés sur le territoire de la communauté de communes de Dinan (CODI). Ces emprises sont les suivantes :

- Caserne, quartier Beaumanoir (9,2 ha)
- Caserne, quartier Du Guesclin (5,1 ha)
- Camp d'Aucaleuc (118 ha)
- Terrain de la Roberdie (136 ha)

Parallèlement aux démarches du comité de pilotage et de l'Etat, la recherche d'idées de reconversion à fait l'objet d'une approche objective par des groupes de travail représentatifs. En particulier, il a été fixé un certain nombre de critères de jugement des solutions éventuelles permettant de les pondérer et de répondre à l'objectif global de réussite économique de la reconversion : Nombre d'emplois nets créés, qualité des emplois, nombre d'habitants nouveaux, pérennité des projets, technologies nouvelles, ...etc....Les résultats de ces travaux sont pertinents et ont été publiés. Ils permettent de fixer les objectifs fondamentaux à prendre en compte par les ingénieries de recherche des implantations de reconversion.

1.8 Renforcer les fonctions urbaines et de services de la ville – centre.

Les statistiques INSEE (inventaire communal) relatives aux aires d'influence des pôles principaux de services permettent de calculer les rapports d'influence de la ville et de son unité urbaine vis à vis du nombre d'habitants concernés (voir tableau).

On observe que la ville-centre de Dinan, malgré son faible nombre d'habitants, draine une population relative beaucoup plus importante que les autres villes voisines. Cet avantage persiste si l'on considère les unités urbaines.

Ce constat ne peut qu'alimenter l'argument de maintien et le renforcement des services de la ville – centre et s'oppose à la démarche de réduction comptable des services au public. Dans ce domaine, il est souhaitable notamment de renforcer les services et pôles de compétence de santé, de développer l'implantation de l'enseignement supérieur, de maintenir les services publics parfois visés de disparition (police, justice, services hospitaliers, impôts, banque de France,...), d'optimiser l'implantation des services liés à l'emploi (ANPE, Mission Locale, Assedic, Associations,...) actuellement trop dispersés,...etc.... Sur le plan culturel, le pôle multi – fonction projeté par la ville et la CODI, et le théâtre rénové des Jacobins, doivent contribuer au développement culturel vis à vis de l'ensemble du pays et au delà. Dans le domaine des équipements de sports et de loisirs, des optimisations sont à rechercher au niveau de l'unité urbaine et de la communauté de communes pour favoriser l'émergence de qualité des sports de compétitions et la réalisation d'événements majeurs.

Dans le secteur des services marchands, il est nécessaire d'évoluer vers le renforcement de l'offre commerciale de qualité. Ce processus dépend de l'évolution et des choix de consommation de la clientèle.

Les différentes orientations de la charte de développement traitant notamment de l'évolution de l'emploi et de sa qualité, de l'amélioration du solde migratoire, du développement de l'offre touristique et de week-end doivent permettre d'aboutir à ce renforcement. Sur un plan plus général, les fonctions d'animation de la vie commerciale doivent être relancées et amplifiées, notamment en association avec les autres éléments phares d'animation de la ville.

L'évolution des fonctions urbaines et de services de la ville-centre est indissociable de la nécessaire augmentation du nombre d'habitants de la ville qui doit compenser rapidement la perte observée au cours de la dernière décennie.

Pour l'ensemble des domaines de services, la rénovation du site de l'ancien hôpital et la reconversion des deux casernes militaires constituent des atouts majeurs pour renforcer les fonctions de la ville-centre vis à vis du pays.

Ce renforcement des services de la ville-centre ne doit pas occulter l'effort prévu par la charte de développement du pays de Dinan de rénovation et développement des centre-bourgs pour assurer la reconquête des équipements de base et de proximité.

Villes		Communes de l'aire d'influence du pôle		Rapport
		Nbre	Habitants	Habitants
Dinan	10 896	93	98 666	9,06
Rennes	205 925	191	575 939	2,80
Saint Briec	46 024	122	228 462	4,96
Saint Malo	50 654	55	138 765	2,74

INSEE – inventaire communal / H. Thébault

1.9 Mettre en place les infrastructures ramifiées et les investissements permettant l'accès aux TIC, incluant le haut débit.

Le développement des nouvelles technologies de l'information et de communication doit être assuré pour l'ensemble du territoire du pays. Il y a lieu de développer de manière cohérente et économique les plates – formes tertiaires utilisant ces technologies. Il est également nécessaire de mettre en place les réseaux favorisant l'utilisation des usages multi – médias : communautés de communes, entreprises et chambres consulaires, santé, lycées et collèges, tourisme, pôles culturels, sports et loisirs, médiathèques,...

Sur le plan économique, il sera recherché la création et l'optimisation des pôles de spécialisation afin d'éviter la trop grande dilution et créer de véritables centres de compétences au niveau du pays.

Le déploiement du réseau régional haut débit crée l'opportunité de développement d'activités gourmandes de moyens de transmission de données. A partir de l'implantation et des possibilités de ce réseau, le pays définira un plan de raccordement et de couverture du territoire utilisant des réseaux hertziens, optiques ou filaires. Cette approche sera concrétisée dès 2001 dans le cadre de l'étude prévue par le programme n°6 ; cette étude prendra notamment en compte l'inventaire des activités potentielles pouvant contribuer au développement de l'emploi.

1.10 Maintenir un haut niveau d'activités agricoles en assurant leur diversification dans un espace équilibré avec diversité des paysages.

Par rapport aux pays voisins, le pays de Dinan a conservé une part plus importante d'emplois dans le secteur de l'agriculture :

Part des emplois agricoles non salariés et salariés par rapport à l'emploi total (comparaison des zones d'emploi)

Dinan	13,3 %
Saint – Briec	9 %
Saint – Malo	6,8 %
Rennes	5 %

Cette plus lente évolution a permis de conserver un tissu dense d'exploitations agricoles qu'il s'agit de maintenir en prenant en compte de manière positive les nouveaux critères et les nouveaux constats auxquels est confronté le monde agricole.

La charte de développement du pays de Dinan a défini plusieurs orientations qui doivent bénéficier à cette évolution :

a / La prise en compte de la composante environnementale (orientation 5) doit permettre de résorber à la source les pollutions d'origine agricole - notamment pour les petits éleveurs-, de maîtriser et faire évoluer les pratiques de fertilisation et de lutte contre les parasites, d'intégrer la gestion des paysages au travers de la réhabilitation du bocage, de préserver les périmètres sensibles, ...etc...en développant les CTE, en encourageant des projets locaux, en organisant au niveau pays le management territorial pour l'environnement.

b / Maintenir et développer l'emploi agricole (orientation 2.10) en étudiant et mettant en place les solutions parmi la diversité des pistes potentielles, y compris les actions de formation.

c / Mieux associer et intégrer le développement du tourisme nature au monde agricole : orientation et canalisation de l'afflux touristique vers la campagne, tourisme à la ferme, visites d'exploitations, tables d'hôtes et chambres d'hôtes sur les parcours touristiques et de randonnées,etc...(orientation 3.6).

d / Favoriser la venue des habitants nouveaux dans les centre–bourgs (orientation 4) pour renforcer la réhabilitation des services à la population.

e/ Appliquer aux zones rurales les orientations de la charte relatives aux jeunes, au développement culturel, aux TIC.

1.11 Etudier et approfondir, lorsque nécessaire, la coopération avec les pays voisins.

La notion de périmètre de pays ne doit pas exclure les coopérations avec les pays voisins. Celles – ci sont possibles à deux niveaux :

- projets communs entre communautés de communes voisines (exemple : regroupement structurant)
- projets communs de pays à pays (exemple : tourisme)
- rechercher des inter – activités, des synergies possible, des complémentarités

En fonction des opportunités et des nécessités, cette coopération sera encouragée et développée.

Orientation 2 :
Dynamiser le développement économique
et assurer le plein emploi

2 - Dynamiser le développement économique et assurer le plein emploi

- 2.1 Mettre en place, au niveau du pays, un dispositif d'animation et de promotion économique incluant des relations en réseaux et une stratégie de prospection, notamment en direction du tertiaire.**
- 2.2 Mettre en place les actions nécessaires amplifiant l'implantation et le développement des entreprises artisanales et commerciales diversifiées.**
- 2.3 Maîtriser la communication, l'étude rapide des dossiers, l'assistance pratique aux entreprises, dans le cadre des implantations dans les zones d'activités locales ou de pays.**
- 2.4 Agir en faveur de la création et de la transmission d'entreprises.**
- 2.5 Contribuer à l'adaptation des entreprises, notamment sur le plan de l'organisation, de la documentation et de la formation.**
- 2.6 Développer sur tout le territoire le déploiement et l'usage des réseaux haut – débit , favoriser le développement et l'utilisation des applications multi – médias, TIC et télé – travail.**
- 2.7 Conforter les filières traditionnelles en place (Bâtiment, Bois, Granit, Cuir,...).**
- 2.8 Poursuivre le développement du « Pôle Cristal » (Froid et Climatisation).**
- 2.9 Etudier et créer au moins un événement phare de portée régionale, voire nationale permettant des retombées économiques au niveau du pays.**
- 2.10 Développer et coordonner un volet spécifique rural prenant en compte les évolutions environnementales, les CTE, l'agriculture biologique, les cultures maraîchère, le développement des valeurs ajoutées, la qualité / traçabilité / hygiène et sécurité alimentaires, l'intégration du tourisme nature, les emplois de proximité en milieu rural ...etc....**
- 2.11 Mettre en place des mesures favorisant l'emploi des femmes.**
- 2.12 Développer les emplois de proximité.**
- 2.13 Pérenniser les emplois – jeunes.**
- 2.14 Développer l'ouverture à l'Europe**

2.1 Mettre en place, au niveau du pays, un dispositif d'animation et de promotion économique incluant des relations en réseaux et une stratégie de prospection, notamment en direction du tertiaire.

Le Conseil de Développement et le Syndicat Mixte utiliseront leurs moyens pour assurer l'ingénierie, l'animation et la promotion économiques. Les chargés de missions, auront un rôle opérationnel de constitution et d'entretien de relations en réseaux ; ils se tiendront informés des évolutions potentielles dans tous les domaines pouvant concourir au développement économique des pays ; ils prépareront les dossiers de communications vers les communautés de communes et autres organismes concernés (Chambres Consulaires, Pays d'Accueil, ...).

La réflexion, l'impulsion, la coordination du développement économique seront assurées par la commission « Economie, Emploi et Formation » du Conseil de Développement. Parmi les actions nombreuses et importantes relatives à cette commission, on peut citer celles concernant les filières traditionnelles dont le volet rural, l'ensemble du tertiaire dont les nouveaux métiers et ceux liés aux applications multi – médias et TIC, les emplois de proximité, l'amélioration de l'emploi des femmes, notamment en liaison avec les travaux du GAL relatif au programme Leader Plus (programme de Pays n°7).

2.2 Mettre en place les actions nécessaires amplifiant l'implantation et le développement des entreprises artisanales et commerciales diversifiées.

Les petites entreprises artisanales et commerciales constituent le socle essentiel existant de l'emploi dans le pays de Dinan. Alors que bien des indicateurs sont défavorables au pays, celui relatif au comportement des petites entreprises vit à vis de l'emploi a été et reste performant. Il est donc fondamental de conforter ce socle en accentuant le développement de ces entreprises et en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises notamment dans les créneaux porteurs en terme de métiers et dans les possibilités offertes par la sous – traitance des grandes entreprises.

La concrétisation de ces actions nécessite une prospection amont de la part des structures de pays, des communautés de communes, des chambres consulaires, des associations concernées, mais également des aides financières, en particulier mise en place au travers de la PFIL « Rance Initiative ». Des actions seront également menées dans le cadre de l'ODESCA, sur le plan collectif et vis à vis d'entreprises particulières ; des investissements immatériels seront probablement nécessaires pour supporter et dynamiser ces développements.

Une attention particulière sera observée vis à vis de la nécessaire diversification qui a démontré sa meilleure résistance en période forte de chômage et au maillage équilibré des entreprises couvrant l'ensemble du pays.

Dans le domaine du petit commerce les actions de développement concernent deux objectifs :

- Les concentrations existantes a renforcer et a animer dans les centres urbains de plus de 2 000 habitants.
- De manière diffuse sur l'ensemble du territoire, le renouveau ou le maintien du petit commerce de proximité dans le cadre de l'aménagement des centre-bourgs (orientation 6.4).

2.3 Maîtriser la communication, l'étude rapide des dossiers, l'assistance pratique aux entreprises, dans le cadre des implantations dans les zones d'activités locales ou de pays.

La prospection d'entreprises, potentiellement intéressées par une implantation dans les zones d'activité du pays, doit évoluer vers un plus grand professionnalisme. Si les communautés de communes importantes, comme la CODI, se sont structurées pour maîtriser ce besoin, ce n'est pas le cas de l'ensemble des EPCI du pays. Les structures de pays se doivent d'apporter l'aide éventuelle aux communautés de communes peu structurées.

D'une manière générale, la prospection d'entreprises passe par une communication adaptée, professionnalisée, avec des documents pertinents et attractifs ; la cohérence de présentation au niveau du pays est importante.

Par ailleurs, des améliorations seront apportées en matière de dossiers dont la réalisation doit être adaptée à la vitesse de décision des entreprises.

En dehors de l'aide éventuelle des structures de pays, les communautés de communes conservent entièrement la gestion du développement des zones d'activités locales. En ce qui concerne les zones d'activité de pays, la participation à la prospection d'entreprises sera réalisée conjointement par les structures de pays et par les communautés de communes concernées.

2.4 Agir en faveur de la création et de la transmission d'entreprises

Des initiatives seront prises pour développer la création et la transmission d'entreprises.

L'année 2000 a vu le CODEPRAN donner naissance à la PFIL « Rance Initiative » désormais opérationnelle mais pour laquelle des financements complémentaires sont à obtenir.

Au niveau du pays, les actions seront menées notamment au travers des Chambres Consulaires. Une action spécifique est prévue auprès des jeunes pour développer l'esprit d'entreprendre (orientation 9.8).

2.5 Contribuer à l'adaptation des entreprises, notamment sur le plan de l'organisation, de la documentation et de la formation.

Les petites et moyennes entreprises du pays ne sont pas toujours suffisamment armées pour anticiper la mobilité des marchés, adapter les outils de travail et l'organisation, savoir accéder rapidement à la bonne documentation, se former à l'ensemble des évolutions.

Plusieurs actions sont prévues pour mieux structurer les Chambres Consulaires afin d'améliorer cette situation pour l'ensemble des domaines d'activités (bâtiments et associés, industries et artisanats, tertiaire, agriculture). Des actions complémentaires ciblées seront également mises en place en fonction des spécificités.

2.6 Développer sur tout le territoire le déploiement et l'usage des réseaux haut – débit ; favoriser le développement et l'utilisation des applications multi – médias, TIC et télé-travail

Les moyens nouveaux de communication et les outils informatiques doivent permettre de mieux répartir les activités sur le territoire.

Actuellement toutes les grandes administrations, l'enseignement, les entreprises introduisent les nouvelles technologies ; cette évolution devrait permettre l'émergence de services diffus, venant compenser la tendance de concentration par la recherche d'économies de ces dernières années.

Dans ce contexte, le pays doit anticiper au mieux l'évolution et se préparer en mettant en place les outils de base dont le déploiement des réseaux haut – débit reliés au réseau régional (voir orientation 1.9). Parallèlement, l'information la plus large sera réalisée pour faire connaître les applications et métiers

porteurs d'emplois. En fonction des opportunités et des prévisions, des formations seront mises à dispositions des entreprises et personnes intéressées.

Plusieurs orientations de la charte de développement prévoient déjà des applications et des pôles de compétences.

D'une manière générale, le pays de Dinan faiblement industrialisé et donc limité du point de vue de la croissance du tertiaire, doit profiter des nouvelles technologies puisque celles – ci permettent le développement sans proximité spatiale. Sur le plan de l'aménagement du territoire, le pays de Dinan attend de l'Etat et de la Région que cette opportunité vienne compenser le déficit chronique du passé.

2.7 Conforter les filières traditionnelles en place (Bâtiment, Bois, Métaux, Granit, Cuir,...).

Les filières traditionnelles représentent un gisement d'emplois important pour le pays. Pour assurer la pérennité et le développement de ces filières, des actions seront menées dont en particulier :

- Contribuer à une meilleure connaissance des produits et matériaux de la part du grand public et du public spécifique.
- Valoriser et développer les formations professionnelles et les formations techniques, y compris les formations en alternance et des réorientations des échecs scolaires.
- Informer les jeunes sur les emplois de ces secteurs.
- Encourager et accompagner l'évolution technologique et la recherche de nouvelles applications et marchés.

2.8 Poursuivre le développement du « Pôle Cristal » (Froid et Climatisation).

Le Pôle Cristal (froid et climatisation) a été initié et développé par la communauté de communes de Dinan (CODI) et le lycée Fontaine des Eaux de Dinan, avec le parrainage et la collaboration des organisations professionnelles nationales de ce secteur d'activité. Il est désormais reconnu par la profession comme pôle de compétences avec notamment la mise à disposition auprès des entreprises d'un plateau technique et d'un centre de ressources. Le lycée et le GRETA des Pays de Rance assurent les formations initiales (bac pro, BTS) et continues (chargés d'affaires, techniciens des installations frigorifiques ammoniac, formations spécifiques en fonction de la demande des entreprises). Des animateurs du pôle interviennent également dans le cadre du cursus de la formation ingénieur de l'IFFI (Institut Français du Froid Industriel).

L'évolution du pôle prévoit 4 axes de développement :

a – Accroître l'offre de formation :

- Décentralisation de la formation IFFI / CNAM (ingénieur) :
- ✓ Formations théoriques et appliquées aux sciences et technologies liées au froid et climatisation, et à leur évolution.
- ✓ Formation à la création d'entreprises froid et climatisation, utilisant le plateau technique du pôle, avec accueil des projets technologiques, d'innovation de matériel et de lancement des entreprises ;
- ✓ Réalisation d'une prospection GRETA portant sur l'inventaire des besoins de formation continue 2000 / 2010 (hôpitaux, entrepôts, salaisoniers, abattoirs, logistique de distribution, ...) et mise en place d'un programme de formation correspondant.
- ✓ S'inscrire dans la perspective de l'université virtuelle. Le pôle cristal est candidat volontariste comme pôle de compétence froid et climatisation ; en particulier, il envisage les applications relatives à l'enseignement à distance à partir d'installations à but pédagogique et d'installations industrielles en entreprise, équipées en réseau de systèmes vidéos.

b – Projet ammoniac / frigo – porteurs

Ce projet s'inscrit dans le contexte de protection environnemental défini à KYOTO. Il prévoit l'évolution du plateau technique du pôle (lycée Fontaine des Eaux) avec l'implantation d'une installation industrielle utilisant l'ammoniac (substitut aux fluoro – chlorés nocifs pour l'environnement). L'ensemble comprend :

- l'installation de production de froid à partir de l'ammoniac
- les équipements permettant le transfert de froid par frigo – porteurs di – phasiques.

Le projet permet de répondre aux objectifs suivants :

- ✓ enseignement spécialisé, appliqué in - situ sur une installation industrielle ammoniac et sur les frigo – porteurs
- ✓ formations à la sécurité et à la sûreté des installations ammoniac
- ✓ recherche appliquée

c – adapter le plateau technique en fonction des besoins des entreprises, de l'évolution technologique, des problèmes de sécurité des installations de froid et climatisation, des technologies de communication et d'enseignement à distance de l'évolution des services du centre de documentation.

d – poursuivre la recherche et l'implantation d'entreprises sur les territoires de la CODI et du pays de Dinan :

- entreprises de construction, fourniture et entretien d'installations froid et climatisation
- entreprises utilisatrices des applications froid et climatisation.

2.9 Etudier et créer au moins un événement phare de portée régionale, voire nationale permettant des retombées économiques au niveau du pays.

Plusieurs communes du pays de Dinan ont démontré leur capacité à créer des événements phares dans le domaine des fêtes traditionnelles et des animations : fête des remparts à Dinan, fête des terre-neuvas à Bobital, fête des blés, des moissons, des pains à Pleudihen, Plumaugat, Plédéliac, fête de la pomme à Quévert, ...etc... La plupart de ces fêtes se situent dans la période d'afflux touristique et contribuent à l'image du pays.

Dans le domaine plus large des activités économiques, il est souhaitable de rechercher au moins un événement phare permettant de conjuguer le développement d'un secteur d'activité et des retombées économiques.

En fonction des opportunités de développement nouveau du pays, une réflexion sera menée pour aboutir à cette réalisation phare.

2.10 Développer et coordonner un volet spécifique rural prenant en compte les évolutions environnementales, les CTE, l'agriculture biologique, les cultures maraîchères, le développement des valeurs ajoutées, la qualité / traçabilité / hygiène et sécurité alimentaires, l'intégration du tourisme nature, les emplois de proximité en milieu rural, etc...

La situation particulière du pays de Dinan (voir orientation 1.10) nécessite une approche adaptée et globale du maintien et du développement des emplois en milieu rural. La plupart des thèmes ci - dessus sont applicables à l'agriculture et aux autres secteurs associés au monde rural.

La formation, l'information, l'accompagnement sont indissociables de l'évolution du développement économique du monde rural. Il s'agit de l'adapter aux transitions qui s'annoncent, aux métiers nouveaux possibles, à la recherche de la valeur ajoutée.

Réflexions et études (commission, programme) seront menées entre le Conseil de Développement, la Chambre d'Agriculture, les organisations et associations représentatives du monde rural pour aboutir à un plan d'actions permettant le développement économique et de l'emploi dans les zones rurales du pays.

2.11 Mettre en place des mesures favorisant l'emploi des femmes.

Sur le plan du chômage, le pays de Dinan est caractérisé par une forte proportion de femmes (donnée 2000) :

- DEFM catégorie 1 : 57 %
- DEFM catégorie 2 : 83 %
- DEFM catégorie 6 : 63 %
- DEFM catégorie 7 : 83 %

Plusieurs raisons expliquent cette situation :

a – pour les moins de 26 ans :

- 300 à 350 jeunes femmes sortent par an des formations tertiaires (niveaux 5 à 3) avec des qualifications de type tertiaire classique, se retrouvant face à une indisponibilité d'emplois liée au faible développement tertiaire du Pays de Dinan.
- manque de mobilité géographique : les jeunes souhaitent rester au pays et, dans un premier temps, ne recherchent pas un emploi dans les zones voisines ou plus lointaines.

- manque de mobilité professionnelle, par absence d'informations sur des métiers moins classiques à partir de leur formation initiale et, par manque de spontanéité et de curiosité à rechercher une autre voie correspondant à leur niveau général.

b – pour les 26/50 ans :

- formation de base et expérience professionnelle non adaptées à l'évolution des métiers.
- manque de mobilité géographique lié à la fixation familiale et au travail du conjoint.

c – Trois constats généraux peuvent également être faits :

- peu de femmes sont employées dans les filières professionnelles et industrielles dont les emplois restent presque exclusivement masculins.
- la mobilité journalière des femmes (navettes domicile – travail) vers les zones d'emplois voisins à tertiaire plus développé, est surtout observée pour les communes sud du pays (travail vers Rennes) alors que ces emplois pourraient intéresser un plus large éventail de communes compte tenu de l'amélioration des temps de parcours et des possibilités du co – voiturage.
- les problèmes de garde d'enfants, notamment liés aux décalage des horaires (travail / crèche – nourrices) constituent un obstacle supplémentaire à l'acceptation d'un emploi, en particulier si celui – ci demande mobilité ou souplesse horaire.

L'ensemble de ces observations va servir de guide pour développer les actions en faveur de l'emploi des femmes. Ces actions seront conduites de manière coordonnée au niveau du Pays entre les organisations en place (équipe locale inter services), les commissions du Conseil de Développement, le programme n°7 (Leader plus). Plusieurs pistes sont programmées agissant à court et à long terme, en particulier :

- stages d'élargissement de choix professionnel
- enquête sur les possibilités de conversion des emplois masculins / féminins
- parrainage et suivi découverte du monde du travail sous contrat CDD
- stages de perfectionnement métier suite à un emploi intérim (alternance emploi-formation)
- formations personnalisées aux applications informatiques / logiciels professionnels spécialisés

- développement de l'information amont vers les familles concernant l'orientation scolaire, en particulier insister sur les formations porteuses d'emplois dont les filières professionnelles et technologiques
- visites programmées d'entreprises pour découvrir le monde du travail en cours de scolarisation
- développement de l'offre d'emplois féminins dans les secteurs bâtiment / artisanat traditionnellement masculins
- réalisation de crèches, garderies relais dans les maisons intercommunales et communales
- diversification des modes de garde d'enfants à proximité des familles
- information sur les possibilités d'emplois tertiaires dans les zones voisines
- possibilités apportées dans le cadre des dispositifs relatifs à l'économie solidaire.
-

Etant données la proposition de la population active féminine et la proportion majoritaire de femmes parmi les demandeurs d'emplois, la réduction globale et durable du taux de chômage sur le Pays de Dinan ne peut s'envisager qu'avec un effort important, constant et financé pour cette catégorie.

2.12 Développer les emplois de proximité.

De par leur nature diffuse sur l'ensemble du territoire, les emplois de proximité constituent un gisement potentiel mais également une difficulté de bonne appréhension, de dynamique de développement des besoins, de réalité et pérennité des emplois.

La classification retenue par la commission Européenne distingue 4 grandes familles d'emploi de proximité :

- les services de la vie quotidienne
- les services d'améliorations du cadre de vie
- les services culturels et de loisirs
- les services d'environnement

Les services de la vie quotidienne comprennent en particulier les services aux personnes, tels que définis par l'INSEE : aide aux tâches domestiques courantes, aide aux enfants de moins de 11 ans, aide aux personnes dépendantes.

Dès 2001, une étude sera réalisée prenant en compte les points suivants :

- inventaire de l'existant et diagnostic pays de Dinan. Cet inventaire complétera l'étude déjà planifiée relative aux services aux personnes
- enquête auprès de territoire ayant une expérience positive ou négative sur les emplois de proximité
- caractérisation des emplois
 - critères et classement
 - adéquation formation / type d'emploi
 - moteurs et freins
- recommandations et plan d'actions

2.13 Pérenniser les emplois – jeunes

Plus de 130 emplois – jeune (60 % associations 40 % collectivités) existent sur le territoire du pays de Dinan. Il est nécessaire d'analyser la situation dès 2001 pour évaluer les conditions de sortie du dispositif :

- confirmation et pérennité du nouveau service
- infirmation partielle ou totale du nouveau service, réorientation éventuelle, couverture d'un autre besoin, renforcement d'un service confirmé, formations éventuelles associées.

Le but est d'anticiper la sortie du dispositif avec comme objectif de pérenniser la totalité des emplois.

2.14 Développer l'ouverture à l'Europe

La dimension européenne doit être développée et entretenue au niveau des acteurs économiques du pays.

Une action permanente est nécessaire afin de mieux connaître la communauté européenne, les sources d'informations, les possibilités d'échanges et de partenariat, des programmes spécifiques susceptibles d'intéresser le pays de Dinan. Cette action peut être menée en utilisant les réseaux en place. Concernant le public particulier femmes, jeunes et enfants, le programme LEADER + (programme 7) intégrera spécifiquement l'ouverture à l'Europe.

Orientation 3 :
Stimuler, organiser
et transformer
économiquement l'afflux touristique

3 - Stimuler, organiser et transformer économiquement l'afflux touristique

- 3.1 Prendre en compte systématiquement la composante économique dans le suivi, l'orientation et la maîtrise de l'afflux touristique actuel et à venir, et dans les projets relatifs au tourisme (urbain, littoral et vert) et au patrimoine.**
- 3.2 Réaliser des investissements touristiques lourds (équipements muséographiques et d'expositions), notamment pour offrir des alternatives en périodes de mauvais temps.**
- 3.3 Améliorer les structures et équipements d'accueil, l'information, l'orientation vers des circuits libres ou pré – établis, notamment en vue de prolonger ponctuellement les séjours ; mettre en place des vitrines touristiques de pays, en particulier pour assurer les relais d'orientation sur les sites de forte fréquentation.**
- 3.4 Définir et entretenir la parfaite connaissance des flux touristiques au niveau du pays et des interactions avec les pays voisins, la région ou, au niveau de circuits plus étendus ; orienter et optimiser l'afflux touristique à partir des résultats.**
- 3.5 Mettre à disposition des zones résidentielles favorisant l'implantation de résidences secondaires.**
- 3.6 Renforcer la formation et la professionnalisation de l'ensemble des acteurs liés au tourisme et au patrimoine naturel ou bâti ; inclure un minimum de connaissance de l'anglais chaque fois que nécessaire.**
- 3.7 Anticiper et agir en faveur de la création et de la transmission d'entreprises liées au tourisme.**
- 3.8 Poursuivre et intensifier les actions concertées de promotion avec tous les partenaires et à tous les niveaux notamment les pays voisins.**
- 3.9 Mettre en place les actions pour prolonger la saison touristique, augmenter la durée des séjours et assurer la progression et la pérennité de la clientèle des séjours courts (week – ends) et des séjours répétitifs.**
- 3.10 Développer le tourisme professionnel en proposant une offre ciblée dans le domaine des congrès, séminaires, stages et visites.**
- 3.11 Poursuivre l'aménagement des sentiers de randonnée, des chemins cyclables, des sentiers et sites à thèmes, notamment dans le cadre de l'évolution du tourisme nature, découverte et patrimoine ; intégrer les tables d'hôtes et gîtes ruraux au long des parcours ; prévoir l'organisation des services de retour dans le cas de parcours de longue durée.**

3.1 Prendre en compte systématiquement la composante économique dans le suivi, l'orientation et la maîtrise de l'afflux touristique actuel et à venir, et dans les projets relatifs au tourisme (urbain, littoral et vert) et au patrimoine.

Le développement du tourisme dépend en grande partie des actions initiées localement. Au travers des actions du Pays d'Accueil et de celles du Conseil Général, l'offre touristique s'est structurée et sa communication est devenue plus professionnelle.

Cependant, des efforts restent à faire pour mieux transformer économiquement les retombées de l'afflux touristique : ce dernier représente un nombre important de visiteurs mais, avec des temps de séjour courts sur les sites visités (quelques heures à Dinan, quelques minutes au Cap Fréhel), sans incitation forte à poursuivre le séjour ou l'orienter vers un circuit « économiquement » étudié.

L'un des indicateurs représentatifs de la fixation économique de l'afflux touristique est établi avec le niveau de l'emploi salarié lié au tourisme (indicateur INSEE). Le résultat en est médiocre pour le pays de Dinan, par rapport à d'autres territoires bretons disposant d'atouts similaires.

Il est donc nécessaire d'avoir une approche plus « financière » de gestion de l'afflux touristique en analysant cette composante pour tout projet et tout programme. L'approche doit être coordonnée au niveau pays pour diriger et conserver l'afflux touristique le plus possible dans le pays (importance des vitrines touristiques d'orientations et relais sur les sites visités). Il doit être également développé les commerces et services adaptés en fonction des lieux visités (par exemple : promotion de l'artisanat, vente de souvenirs promotionnels du lieu ou du pays, vente à la ferme,...).

Cette approche générale nécessite de traiter quelques points clés particuliers prévus dans les orientations ci – dessous.

Le Pays d'accueil (coordination générale) et la commission « économie, emploi et formation » du Conseil de Développement ont en charge la prise en compte de cette composante économique, notamment au travers de la deuxième partie de l'étude du programme n°2.

3.2 Réaliser des investissements touristiques lourds (équipements muséographiques et d'expositions), notamment pour offrir des alternatives en périodes de mauvais temps.

Le pays de Dinan ne possède pas d'installations permettant d'offrir des alternatives à la clientèle touristique en période de mauvais temps ou en basse saison.

Cette observation doit entraîner la réflexion et le choix parmi des projets potentiels d'implantation : musées, salles d'expositions, salles de musiques actuelles, parcs et parcours abrités de sports et loisirs,...etc...

Ces implantations doivent rester en nombre réduit (2 à 3 ?) mais avec une importance focalisatrice. Elles rejoignent la préoccupation de favoriser en permanence l'afflux touristique, notamment de proximité et de week-end, et d'offrir aux habitants des sites complémentaires de loisirs et culture.

Une étude particulière sera menée dès 2001 pour proposer les différentes alternatives possibles.

3.3 Améliorer les structures et équipements d'accueil, l'information, l'orientation vers des circuits libres ou pré – établis, notamment en vue de prolonger ponctuellement les séjours ; mettre en place des vitrines touristiques de pays, en particulier pour assurer les relais d'orientation sur les sites de forte fréquentation.

Les structures d'accueil des touristes et les équipements associés (bâtiments, implantation des locaux, équipements informatiques dont écrans et panneaux interactifs, mobilier), doivent être en cohérence avec les sites visités, en particulier du point de vue:

- flux touristique
- niveau de qualité et de compétence en fonction des particularités du site

L'effort déjà entrepris est à poursuivre dans le pays pour aller vers plus de professionnalisme et une plus grande qualité et, vers une plus large diffusion des structures d'accueil. En particulier, il est nécessaire de doter les sites principaux (ville de Dinan, Fort La Latte, Cap Fréhel, Saint-Cast, Sables d'Or les Pins, Jugon les Lacs,...) de vitrines touristiques assurant le relais d'orientation vers l'extension des séjours, la découverte ou la poursuite de circuits, la promotion du tourisme nature et la pénétration vers l'arrière pays, etc...

Ces vitrines seront des locaux suffisamment vastes pour y présenter les panneaux et écrans interactifs relatifs aux sites à visiter, avec une homogénéité de présentation pour faciliter le repérage de la part de la clientèle.

Dans la plupart des sites, et notamment dans les sites isolés, ces vitrines comporteront des sanitaires, des équipements de service notamment pour la petite enfance, des ventes de boissons, de petite nourriture, d'objets souvenirs en liaison avec le site ; elles seront tenues par du personnel saisonnier ou permanent en fonction de la fréquentation du site.

Dans les sites moins importants et dans les carrefours de passage, les vitrines touristiques seront remplacées par des panneaux permettant de se situer et d'annoncer les sites voisins.

Le Pays d' Accueil, en liaison avec la commission n°1, est chargé de ces actions. Il utilisera en particulier les conclusions des études préliminaires des programmes n°1 et n°2 pour optimiser sa démarche.

3.4 Définir et entretenir la parfaite connaissance des flux touristiques au niveau du pays et des interactions avec les pays voisins, la région ou, au niveau de circuits plus étendus ; orienter et optimiser l'afflux touristique à partir des résultats.

Si l'on possède quelques données ponctuelles sur la fréquentation des sites touristiques importants du pays de Dinan et des environs, on connaît mal la circulation du flux touristique, sa relation avec la connaissance des lieux de séjour ou à visiter de la part du touriste, la conséquence des fluctuations météorologiques, l'impact réel des manifestations locales, ...etc...

Pour approcher l'optimisation et l'augmentation de l'afflux touristique et, par conséquent, agir sur les retombées économiques du tourisme, il faut réaliser un inventaire des flux actuels, définir des indicateurs* et s'organiser pour les suivre ensuite afin d'ajuster les actions nécessaires contribuant à la prolongation des séjours, le prolongement des circuits de visites notamment vers l'intérieur, l'adaptation au souhait des touristes en fonction de leurs points d'intérêts,...etc...

La connaissance du flux touristique doit prendre en compte une dimension territoriale parfois au delà du pays (pays voisins, régions, circuits régionaux ou nationaux) nécessitant en particulier la recherche d'une coopération avec les pays voisins.

* Note : La mesure du flux touristique s'exprime en nombre (quantité, débit, entrée, sortie) et en profil (temps de déplacement, arrêts) en identifiant si possible des groupes auxquels se rattachent les mesures (groupe « séjour littoral », « tourisme nature », « étapes programmées », « étapes aventure », famille », « jeunes », ...etc...

3.5 Mettre à disposition des zones résidentielles favorisant l'implantation de résidences secondaires.

Les statistiques démontrent l'importance de l'implantation des résidences secondaires vis à vis de la permanence de fréquentation et de l'emploi touristique.

Traditionnellement, la construction des résidences secondaires a concerné essentiellement certains points du littoral (Saint-Jacut, Saint-Cast, Fréhel). Le littoral et surtout son arrière pays immédiat offrent encore beaucoup de possibilités, de même que les bourgs situés le long de l'estuaire de la Rance.

Par ailleurs, l'évolution du tourisme nature, la recherche par les citadins d'une tranquillité plus rurale, alliées à des prix plus abordables par rapport au littoral, entraînent des perspectives de développement pour les zones de l'arrière pays. De ce point de vue, la situation du pays entre Rennes et la mer permet d'envisager non seulement la construction de résidences secondaires mais également de résidences principales pour des familles travaillant dans la zone d'emploi de Rennes à mi-chemin entre travail et zones de loisirs liées à la mer.

Tous ces éléments rejoignent par ailleurs l'opportunité de construction de résidences qui seront associées à l'arrivée massive du « papy boom » à partir de 2005.

Afin de mieux appréhender le marché potentiel, déterminer les besoins et les critères de référence, obtenir des communes des propositions concrètes d'implantation, l'approche de l'offre résidentielle complète sera établie, au travers du programme n°3 (2001 / 2002).

3.6 Renforcer la formation et la professionnalisation de l'ensemble des acteurs liés au tourisme et au patrimoine naturel ou bâti ; inclure un minimum de connaissance de l'anglais chaque fois que nécessaire

La grande diversité de la demande touristique, réelle ou potentielle, mais également la nécessaire qualité des réponses et des services (d'autant plus forte que la demande est ciblée), rendent nécessaire d'avoir des acteurs professionnellement formés même s'il s'agit d'emplois saisonniers.

Un inventaire des besoins sera réalisé en 2001, en fonction des différents axes de développement prévus par la charte. La mise en place des formations adaptées permettra d'avoir des acteurs formés opérationnels à partir de la saison 2002.

Certaines des formations auront pour ambition de faire évoluer les acteurs vers des emplois plus permanents, en accord avec les projets de prolongement de la saison touristique.

L'orientation 9.7 relative aux jeunes sera traitée à l'intérieur de la présente orientation.

Enfin, l'inventaire identifiera les besoins de formation en anglais, notamment pour les acteurs ayant besoin d'un minimum de vocabulaire spécifique et limité.

Le Pays d'Accueil est chargé de la réalisation de cette orientation, en relation avec la commission Economie, Emploi et Formation.

3.7 Anticiper et agir en faveur de la création et de la transmission d'entreprises liées au tourisme.

La création et la transmission d'entreprises liées au tourisme constituent un aspect particulier de l'orientation 2.4.

Les actions de développement du tourisme et celles relatives à l'évolution économique générale, vont générer des besoins d'investissements en matière d'hébergement et de restauration. Cet aspect sera observé tout au long des progrès de développement et fera l'objet des actions nécessaires pour prospecter et favoriser les implantations nouvelles de ces services. Une attention particulière sera apportée au niveau de la transmission d'entreprises.

En complément à l'hébergement, sera organisée la recherche d'implantation et/ou d'évolution d'entreprises pour répondre à la diversité économique liée au tourisme ainsi qu'à l'objectif de l'allongement des séjours et de la permanence sur l'année (y compris les week-ends).

Une attention particulière sera apportée dans ce créneau aussi bien pour la transmission des établissements conventionnels (hôtellerie / restauration) que pour la création d'entreprises dans le cadre des orientations de développement économique du tourisme, de sa diversification, de la recherche d'une plus grande permanence sur l'année.

3.8 Poursuivre et intensifier les actions concertées de promotion avec tous les partenaires et à tous les niveaux notamment les pays voisins.

La dimension spatiale liée à l'afflux touristique potentiel, sur laquelle le pays de Dinan doit reposer sa réflexion, ne peut s'arrêter aux limites du pays. La dimension critique qui peut influencer sur la stratégie de promotion touristique se situe bien au delà :

- En terme de proximité : le littoral du Mont Saint-Michel à Erquy, l'arrière pays de Combourg et Dol à Jugon.
- En terme régional : le département et la région
- En terme d'afflux lointain : la capture du flux touristique à partir de Vitré et Rennes et de la RN 12, à partir de l'autoroute des estuaires et de la RN 176, à partir de la mer et de Saint - Malo.
- En terme d'origine de l'afflux : actions de promotion auprès des régions françaises et de l'étranger
- Une particularité : l'estuaire de la Rance et la voie navigable de pénétration vers Rennes et au delà.

Il en résulte qu'une approche plus globale de promotion et de réalisation est indispensable en collaboration avec les acteurs voisins ou plus lointains concernés. Le Pays d'Accueil qui a déjà largement abordé cette démarche poursuivra et amplifiera son action dans ce domaine.

3.9 Mettre en place les actions pour prolonger la saison touristique, augmenter la durée des séjours et assurer la progression et la pérennité de la clientèle des séjours courts (week-ends) et des séjours répétitifs.

L'une des voies essentielles pour bénéficier des retombées économiques du tourisme est d'évoluer vers la permanence de présence des touristes. Cette permanence permet d'assurer la continuité et la pérennité des emplois, des commerces et de l'animation.

Cette recherche doit prendre en compte :

- l'augmentation de la durée des séjours notamment par des offres touristiques diversifiées (offres globales, offres complémentaires), des incitations à suivre ou poursuivre des circuits, une optimisation de l'utilisation des données des flux touristiques, la présence et la distribution spatiales de sites incitant à l'arrêt et au séjour.
- Un calendrier de manifestations adapté tout au long de l'année et tenant compte de l'origine et des caractéristiques de la clientèle (familles, jeunes, enfants en période de vacances scolaires, 3^{ème} age, clientèle de proximité, étrangers ,entreprises /séminaires / congrès,...).
- La réalisation d'investissements augmentant la permanence de l'offre touristique, sa pertinence, sa qualité.
- La réalisation d'investissements permettant des offres alternatives ou complémentaires en période de mauvais temps et en basses-saisons (voir orientation 3.2 ci-dessus).
- Le développement du tourisme de proximité pour la clientèle potentielle du pays et de pays voisins, dont en particulier celle du bassin de Rennes.
- Le développement des séjours week-ends avec notamment sa composante « résidences secondaires » (voir orientation 3.5 ci-dessus), et des séjours répétitifs incluant les séjours thématiques.

L'ensemble de ces points sera traité à l'intérieur du programme n°2 et sera intégré chaque fois que nécessaire dans les approches du programme n°1.

Sans attendre toutes les conclusions des études de ces programmes, des actions ponctuelles seront menées à partir de 2001 au travers de plusieurs projets déjà planifiés.

3.10 Développer le tourisme professionnel en proposant une offre ciblée dans le domaine des congrès, séminaires, stages et visites

Le développement de l'offre touristique conventionnelle peut avoir des retombées sur le tourisme professionnel si les conditions d'accueil spécifique de cette clientèle sont réunies.

Il s'agit donc de réfléchir et mettre en place des équipements adaptés nécessaires – qui font défaut aujourd'hui – sur les sites touristiques afin de capter le tourisme professionnel notamment en dehors de la haute saison.

Sites et équipements peuvent être diversifiés :

Sites :

- station littorale (Saint-Cast, Saint-Jacut, Sables d'Or les Pins)
- ville d'art et d'histoire (Dinan)
- petite cité de caractère (Jugon)
- centre de loisirs (centre d'hébergement, centre nautique,...)
- hôtels isolés ou dans les sites ci-dessus
- gîte rural, ferme si adaptée

Equipements :

- salles de congrès et grands colloques
- salles de colloques spécialisées
- grandes salles de réception
- salle de réunions et formations
- séminaires résidentiels
- ...etc...

Plusieurs projets seront présentés à partir de 2001, auxquels pourront s'ajouter des actions résultant des programmes n°1 et n°2 et très probablement du programme n°4.

L'inventaire des activités et établissements visitables pour le tourisme professionnel sera établi en tenant compte de la diversité des activités présentes sur le pays et à proximité. (pays voisins)

3.11 Poursuivre l'aménagement des sentiers de randonnée, des chemins cyclables, des sentiers et sites à thèmes, notamment dans le cadre de l'évolution du tourisme nature, découverte et patrimoine ; intégrer les tables d'hôtes et gîtes ruraux au long des parcours ; prévoir l'organisation des services de retour dans le cas de parcours de longue durée.

Le pays de Dinan possède déjà une relative diversité de sentiers de randonnée dont il faut poursuivre l'extension mais surtout réaliser la mise en réseau avec des programmes de parcours incluant des circuits à thèmes (forêts, bocages, zones humides, cultures, littoral, cours d'eau,...) ; pour certains, des aménagements et renforcements sont nécessaires, pour d'autres des déviations à proximité des zones humides de reproduction d'oiseaux doivent être réalisées avec adjonction d'observatoires à distance.

En ligne avec les orientations 1.10 et 2.10 le monde rural sera particulièrement intégré dans la démarche. Seront notamment inclus les notions d'événements culturels sur les fermes, les parcours de découverte du monde rural (« rando – fermes »), la participation directe des acteurs du monde rural comme guides et lecteurs de paysage et de l'environnement.

Un inventaire sera réalisé en 2001 afin de classer les circuits à thèmes, de déterminer les possibilités d'implantation de tables d'hôtes, chambres d'hôtes, gîtes ruraux et visites à la ferme le long des parcours. Cet inventaire prendra également en compte la mise en place des services à disposition des randonneurs pour assurer leur retour ou transférer leur voiture à l'arrivée. Si possible, certaines principales étapes des sentiers seront également accessibles par voiture.

L'ensemble des actions est étendu aux chemins cyclables dont en particulier les circuits VTT de différentes difficultés.

Toutes ces actions sont coordonnées par le Pays d'Accueil. Il sera tenu compte des orientations 2.10, 5.6, 5.8, 5.9, 5.10 et 5.11 et des conclusions éventuelles applicables des programmes n°1 et n°2.

Orientation 4 :
Agir pour améliorer le
solde démographique migratoire

4 - Agir pour améliorer le solde démographique migratoire

- 4.1 Etudier et implanter des zones résidentielles pour accueillir l'afflux potentiel du « papy – boom » (2005 et ensuite).**

- 4.2 En association aux zones résidentielles de l'orientation 4.1, pour les communes limitrophes concernées et / ou pour les communes situées sur les axes de circulation appropriés, prendre en compte l'offre de résidence concernant les habitants du pays travaillant dans les pays voisins et la population active de ces pays.**

- 4.3 Mettre en place un programme de communication pertinente de l'offre de résidences.**

- 4.4 Autres orientations agissant sur le solde migratoire.**

4.1 Etudier et implanter des zones résidentielles pour accueillir l'afflux potentiel du « papy – boom » (2005 et ensuite).

A partir de 2005, le départ à la retraite des générations d'après guerre (« baby-boom ») va constituer un « papy-boom » bénéfique d'une part pour l'emploi disponible sur le lieu de travail, et d'autre part pour l'économie des lieux de résidence de retraite choisis, du fait du dynamisme et du niveau de consommation du 3^{ème} âge.

D'une manière générale, la Bretagne va recevoir en nombre des retours au pays, notamment en provenance d'Ille de France. La période de ces retours massifs s'étendra probablement de 2005 à 2015. Les différentes hypothèses des scénarios prospectifs ayant tendance à prendre en compte un tassement à terme des migrations des plus de 60 ans, les possibilités d'accueil doivent donc être opérationnelles au tout début de la période si l'on veut bénéficier pleinement de l'effet « papy-boom ».

Le pays de Dinan peut être concerné par deux origines de retraités :

- en provenance d'Ille de France, comme pour le reste de la Bretagne
- en provenance du bassin de Rennes

Pour ces deux groupes, les hypothèses d'installations peuvent être avancées :

- retour dans les communes d'origine
- implantation près du littoral
- implantation entre Rennes et la mer pour bénéficier des deux proximités

L'offre résidentielle aux retraités doit être diversifiée, prenant en compte l'évolution des besoins d'investissements, de consommations et des services de cette population et, notamment, des particularités prépondérantes de choix (sports, loisirs, culture, bateau, jardinage, facilités de déplacement, ...). Tout ceci est porteur d'emplois de services et de renouveau des centre – bourgs et de leur animation commerciale.

Bien entendu, l'offre résidentielle ne peut se concevoir sous forme de « villages retraités » mais tenir compte des autres demandes d'habitat : résidences secondaires liées au tourisme (orientation 3.7) et logements de la population active.

La prise en compte du « papy-boom » doit donc s'intégrer dans une approche globale privilégiant l'harmonie entre habitants sédentaires, nouveaux retraités, touristes, habitants de week-ends. Pour ces raisons une étude spécifique (programme n°3), menée en 2001, déterminera pour l'ensemble du pays les possibilités d'implantations résidentielles tenant compte des différents critères ci – dessus.

4.2 En association aux zones résidentielles de l'orientation 4.1, pour les communes limitrophes concernées et / ou pour les communes situées sur les axes de circulation appropriés, prendre en compte l'offre de résidence concernant les habitants du pays travaillant dans les pays voisins et la population active de ces pays.

Le pays de Dinan est caractérisé par une forte proportion de navettes journalières domicile – travail (la zone d'emploi est la première des zones d'emplois bretonnes sur ce critère). Il peut en résulter à terme, surtout pour la population jeune, le souhait de s'implanter sur son lieu de travail. L'attachement au pays restant suffisamment fort, une solution consiste à proposer des zones de résidence favorisant la réduction des déplacements journaliers domicile – travail tout en conservant une relative proximité des racines.

Dans le cadre de la recherche d'implantations résidentielles liées au « papy-boom » et à l'habitat secondaire, il pourra être proposé des lieux de résidence pour la population active travaillant dans les pays voisins.

A l'inverse, notamment pour le bassin de Rennes, il existe un potentiel de population active intéressé par un lieu de résidence situé entre travail et zones de loisirs. L'importance du nombre des migrants actifs arrivant dans le pays nécessite également une réflexion et des actions pour proposer des résidences adaptées au profil de cette population (littoral, estuaire de la Rance,...).

L'étude du programme n°3 prendra donc en compte ces populations actives particulières.

4.3 Mettre en place un programme de communication pertinente de l'offre de résidences.

En fonction des résultats de l'étude d'implantation des zones résidentielles, un plan de communication sera mis en place au début de 2002. Les documents s'adressant aux clientèles potentielles proposeront la description des lieux d'implantation avec un classement par commune et suivant les critères de choix dégagés par l'étude.

4.4 Autres orientations agissant sur le solde migratoire.

La presque totalité des orientations de la charte de développement a un impact sur l'amélioration du solde migratoire, qu'il s'agisse par exemple de l'aménagement du territoire, du développement économique, de l'amélioration du cadre de vie, de l'accompagnement spécifique des jeunes,...etc..

L'un des challenges majeurs est de limiter l'émigration des jeunes de 20 / 30 ans en développant les emplois spécifiques de niveau 3 et au dessus et, les emplois de services, de proximité, d'artisanat, de filières traditionnelles pour les niveaux 4 et inférieurs.

Chaque orientation pouvant concerner de manière directe ou indirecte, le solde migratoire intégrera cet objectif.

Orientation 5 :
Reconquérir la qualité de l'eau,
réhabiliter, protéger et
gérer l'environnement
de manière durable

5 - Reconquérir la qualité de l'eau, réhabiliter, protéger et gérer l'environnement de manière durable

- 5.1 Organiser au niveau du pays le management pour l'environnement.**
- 5.2 Reconquérir la qualité des eaux par réduction et traitement à la source des polluants de toutes origines ; traiter les effets de la pollution durant la période nécessaire à la mise en place de la prévention.**
- 5.3 Etablir la connaissance des différents paramètres locaux des bassins versants pour contribuer à la pertinence d'une gestion durable de la qualité des eaux.**
- 5.4 Suivre le bilan annuel des stations d'épuration, notamment celles affectées par des variations saisonnières de charge et corriger les écarts par amélioration de l'exploitation et / ou par l'investissement, poursuivre l'assainissement, en priorité dans les périmètres sensibles.**
- 5.5 Réaliser l'inventaire et le diagnostic des décharges actuelles et anciennes susceptibles de polluer durablement les périmètres sensibles et prendre les mesures pour stopper ou réduire la pollution.**
- 5.6 Réhabiliter et préserver les zones humides naturelles ; aménager les plans d'eau susceptibles de développement d'activités nautiques ou liées à la proximité de l'eau.**
- 5.7 Poursuivre la mise en place de l'élimination des déchets et du tri sélectif.**
- 5.8 Réhabiliter les paysages urbains (dont zones industrielles) et ruraux (dont bocage) ; gérer le patrimoine naturel ; mettre en place un plan paysage ; créer et entretenir des zones de loisirs nature et des sentiers de découverte.**
- 5.9 Reconquérir les paysages fortement dégradés dont les sites fréquentés.**
- 5.10 Gérer et sauvegarder les espèces animales et végétales terrestres et marines ; poursuivre l'effort de constitution du patrimoine végétal planté.**
- 5.11 Evoluer vers une agriculture économiquement durable dans un environnement respecté ; développer des actions concertées pour réserver des périmètres sensibles combinant jachères, protection des cours d'eau, protection de la faune et de la flore, sentiers de découverte et randonnée, ...etc..**
- 5.12 Développer les actions pédagogiques de sensibilisation à l'environnement pour l'ensemble de la population et les touristes ; mettre en place les investissements nécessaires, matériels et immatériels, pour supporter la pédagogie.**
- 5.13 Mettre en place les éléments de préventions des inondations et de leurs effets dans les zones concernées.**

5.1 Organiser au niveau du pays le management territorial pour l'environnement.

Le développement durable implique la recherche du meilleur équilibre permettant à la fois le développement économique et l'emploi, le cadre de vie quotidien, la facilité des déplacements, les activités de loisirs, la prise en compte des besoins de chaque tranche d'âge, ...etc..., tout cela de manière pérenne et, si possible, améliorée pour chaque future génération.

Bien entendu, ce n'est possible que si la situation de l'environnement, et sa transformation rurale, urbaine, voire industrielle le permettent. C'est pourquoi le capital représenté par l'ensemble des composantes environnementales doit être préservé, et mieux, enrichi.

Un tel équilibre ne peut être réalisé ponctuellement car localement, par exemple, un quartier urbain dense ne permettra pas une amélioration significative des espaces verts, ou bien à l'opposé, la préservation d'une zone naturelle humide interdira toute implantation d'habitat.

L'organisation de l'espace de vie ne peut donc se réaliser qu'à un niveau plus vaste afin de disposer de l'ensemble des possibilités d'aménagement, privilégiant une composante ou réalisant un compromis équilibré.

Le pays, niveau d'espace de vie par définition, correspond à l'espace unitaire à partir duquel le développement durable peut commencer à se construire.

Le pays de Dinan, a choisi de s'organiser pour aboutir à un véritable management territorial de l'environnement afin de définir et réaliser le développement durable du pays tenant compte de la composante économique, qu'il nous faut impérativement développer, dans un contexte environnemental maîtrisé et un cadre de vie associé.

La commission « Environnement » du Conseil de Développement a en charge la coordination de l'ensemble des actions.

5.2 Reconquérir la qualité de l'eau par réduction et traitement à la source des polluants de toutes origines ; traiter les effets de la pollution durant la période nécessaire à la mise en place de la prévention.

Comme bien d'autres pays en Bretagne, le pays de Dinan doit affronter le challenge de reconquête et de maintien de la qualité de l'eau. Les pollutions, qu'elles soient d'origine agricole, domestique ou industrielle, doivent être traitées à la source en utilisant les technologies adaptées, fiables et économiques. Dans tous les cas possibles, la réduction des polluants potentiels doit être également réalisée en amont des traitements : respect et réduction des doses, choix de produits chimiques et technologies moins polluants, méthodologies, ...

En référence à l'expérience en cours et des moyens mis en œuvre dans le cadre du Contrat de Baie (Rance) et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), la décennie 2000 – 2010 sera probablement nécessaire pour retrouver la qualité des eaux et aborder la maîtrise durable de cette qualité, sous réserve de financements adaptés à la situation.

Les actions à entreprendre comprennent :

- des études et diagnostics préalables (orientations 5.3, 5.4, 5.5) qui détermineront des plans d'actions concrets
- des réalisations plus immédiates, évidentes ou résultant d'études passées, notamment dans les domaines de l'assainissement localisé, de l'extension et amélioration des stations d'épuration, de l'assainissement des sites touristiques isolés majeurs, de la protection de périmètres sensibles, des pollutions diffuses agricoles - domestiques...

5.3 Etablir la connaissance des différents paramètres locaux des bassins versants pour contribuer à la pertinence d'une gestion durable de la qualité de l'eau.

Les études et réalisations sont poursuivies dans les différents bassins versants des cours d'eaux du pays :

- Sous – bassin Arguenon amont, sous – bassin Haute Rance, sous – bassin Guinefort et bassin Frémur de Lancieux : programme Bretagne Eau Pure.
- Sous – bassin Linon : contrat restauration – entretien
- Sous – bassin Rance - -Aval – Estuaire : contrat de baie
- Bassin Frémur de Matignon : contrat algues vertes.

Le pays de Dinan fait partie de l'ensemble territorial qui sera couvert par un SAGE. Pour contribuer à l'établissement de ce schéma, le pays participe aux études pilotées par la Commission Locale de l'Eau (CLE), relative aux bassins versants et au littoral et s'inscrit ainsi comme opérateur de la démarche de planification du SAGE.

Les différentes études concernent notamment les objectifs suivants :

- La reconquête de la qualité de l'eau en vue de leur potabilisation
- La préservation des milieux aquatiques
- La prévention du potentiel écologique des estuaires par limitation des nutriments amont
- Le maintien des activités littorales existantes
- La gestion des sédiments Rance aval

Dès 2000, les actions suivantes ont été lancées :

- compilation des études passées ("porté à connaissance")
- pré-diagnostic spatial (conclusions des études, zones nécessitant une étude complémentaire,...)
- étude courantologique sur l'origine des dépôts d'algues vertes dans les baies de Lancieux, Arguenon, Fresnaye, afin d'élaborer la part et l'identification des apports terrigènes et maritimes dans chacune des zones.

Dès la connaissance du pré-diagnostic (4^{ème} trim. 2000) des programmes d'actions pourront être conduits en parallèle avec la poursuite de l'établissement du SAGE, sans attendre la finalisation du document. La synchronisation et la coordination des études dans l'ensemble des bassins versants permettent de compléter des approches sectorielles déjà engagées (exemple : contrat de Baie).

L'ensemble de ces actions vient compléter celles en cours et prévu dans le cadre de CŒUR (contrat de baie).

* Note : Le Conseil de Développement du pays de Dinan est la structure porteuse de la CLE.

5.4 Suivre le bilan annuel des stations d'épuration, notamment celles affectées par des variations saisonnières de charge et corriger les écarts par amélioration de l'exploitation et / ou par l'investissement, poursuivre l'assainissement, en priorité dans les périmètres sensibles.

La CLE devra proposer des préconisations intéressantes, entre autres domaines, l'assainissement des collectivités ; une attention particulière sera apportée aux stations affectées par des variations saisonnières importantes (afflux touristique de haute saison). Les premières réflexions visant à l'extension de la zone sensible à l'eutrophisation (traitement du phosphore) sont déjà arrêté.

L'assainissement sera poursuivi, notamment dans les domaines suivants :

- périmètres sensibles (littoral, cours d'eaux et réserves d'eau potable, zones humides protégées)
- assainissement et / ou traitement local des sites touristiques majeurs isolés
- extension des réseaux et fiabilisation de la collecte
- amélioration de la qualité de l'assainissement individuel.
- pollutions diffuses

5.5 Réaliser l'inventaire et le diagnostic des décharges actuelles et anciennes susceptibles de polluer durablement les périmètres sensibles et prendre les mesures pour stopper ou réduire la pollution.

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE, l'inventaire et le diagnostic des décharges actuelles et anciennes seront réalisés. Le diagnostic déterminera la potentialité de pollution durable vis à vis des périmètres sensibles, par effet direct ou indirect.

En fonction des résultats, des préconisations seront proposées pour éliminer, ou réduire à des valeurs admises, la pollution réelle ou potentielle.

5.6 Réhabiliter et préserver les zones humides naturelles ; aménager les plans d'eau susceptibles de développement d'activités nautiques ou liées à la proximité de l'eau.

Les zones humides naturelles sont relativement nombreuses sur le pays de Dinan. Elles concernent aussi bien le littoral, les cours d'eau, les plans d'eau et leurs abords humides, les marais et tourbières qui ont un rôle essentiel pour protéger la ressource en eau.

Des zones doivent être réhabilitées, d'autres préservées, d'autres encore aménagées dont certaines avec des projets de découverte nature, découverte touristique, chemins de randonnées, poste d'observation contrôlée de la faune,...

En addition à des projets ponctuels, les plans d'eau littoraux et intérieurs existants susceptibles de développement d'activités (écoles de voile, kayak, yoles, ski nautique, pêche,...) seront identifiés et analysés au travers des programmes n°1 et n°2 afin de déterminer les possibilités d'activités liées directement à l'eau et à sa proximité.

5.7 Poursuivre la mise en place de l'élimination des déchets et du tri sélectif.

Les actions de ces dernières années seront poursuivies avec la mise en place des déchetteries dans les communautés de communes non équipées. Un effort généralisé sera réalisé dans le domaine du tri sélectif des déchets.

Enfin, en fonction de l'évolution des besoins, des extensions ou des modes de traitement nouveaux pourront être mis en place pour l'élimination finale des déchets.

5.8 Réhabiliter les paysages urbains (dont zones industrielles) et ruraux (dont bocages) ; gérer le patrimoine naturel ; mettre en place un plan paysage ; créer et entretenir des zones de loisirs nature et des sentiers de découverte.

Malgré un environnement paysagé naturel enviable, le pays de Dinan doit prendre en compte plusieurs points d'amélioration :

- actions ponctuelles en milieu urbain et suburbain
- actions générales sur l'ensemble des zones industrielles ou bâtiments industriels isolés
- réhabilitation du bocage, associé à la protection des périmètres sensibles, notamment liés à l'eau
- entretien des berges
- meilleure intégration des zones de loisirs ; tracés et abords paysagés des sentiers de randonnées ; création de nouvelles zones de loisirs, sentiers de découverte, postes d'observation, mieux intégrés dans le paysage et répondant aux nouveaux concepts de loisirs nature
- réhabilitation des zones ayant souffert des tempêtes et des zones d'intérêt paysagé sans entretien depuis des années.

Des projets ponctuels, d'une part, couvriront ces différents objectifs et d'autre part, un plan paysage permettra un diagnostic général et des actions planifiées associées.

5.9 Reconquérir les paysages fortement dégradés dont les sites fréquentés.

En complément à l'orientation générale 5.8, il existe ponctuellement des zones où, par suite d'activités, de fréquentations importantes mal maîtrisée, ou bien de manque d'entretien, en est résulté une dégradation forte du paysage, du couvert végétal ou de la praticabilité des cheminements d'accès ou de visite.

Une action particulière de réhabilitation urgente est nécessaire pour ces zones, suivie d'un entretien permanent et d'une maîtrise des différents facteurs de dégradation pour éviter le retour des altérations.

Parmi les zones concernées on peut citer :

- le Cap Fréhel et la lande, avec un programme spécifique de réhabilitation, en particulier dans le cadre des actions du Syndicat des Caps
- les espaces dunaires (préservation, aménagement)
- les cheminements et abords du patrimoine bâti ancien et de plusieurs zones naturelles
- les carrières de Fréhel, dont la réhabilitation et les activités associées ont déjà fait l'objet d'une réflexion dans le cadre de l'association CERCLE et seront pris en compte dans le programme n°1
- désenvasement de la Rance maritime et du bief Le Châtelier – Léhon, réhabilitation des berges, abords et espaces d'activités, réhabilitation et gestion des zones naturelles protégées.
Des actions complémentaires au Contrat de baie / CŒUR seront réalisées.
- ...etc...

Les zones à forte fréquentation nécessiteront probablement la remise en cause des moyens d'accès avec notamment la création de parkings plus éloignés et mieux intégrés, avec un transfert par moyen de transport en commun original et adapté, et la possibilité de cheminement pédestre intégré au paysage, dans un souci de protection du milieu naturel.

5.10 Gérer et sauvegarder les espèces animales et végétales terrestres et marines ; poursuivre l'effort de constitution du patrimoine végétal planté.

La diversité environnementale naturelle du pays de Dinan se prête à des actions nombreuses et ponctuelles de préservation des espèces. Chaque fois que possible, les zones concernées intégreront des sentiers de randonnées et découvertes de la nature, avec des haltes et postes d'observation adaptés.

Seront également poursuivies les plantations de patrimoine végétal concernant les espèces florales, fruitières et forestières. Sur ce point, le complément de programme prévu de plantation de pommiers permettra d'atteindre 2000 espèces plaçant ce patrimoine particulier parmi les premiers de France.

Un plan de communication et une signalétique adaptés sont prévus pour mettre en valeur ces actions de préservation des espèces.

5.11 Evoluer vers une agriculture économiquement durable dans un environnement respecté ; développer des actions concertées pour réserver des périmètres sensibles combinant jachères, protection des cours d'eau, protection de la faune et de la flore, sentiers de découverte et randonnée, etc...

S'inscrivant dans le courant général d'évolution d'une agriculture respectueuse de l'environnement, le pays de Dinan entend contribuer à cette évolution, en particulier en renforçant la diversité de l'activité rurale, avec notamment l'utilisation des CTE.

L'agriculture est un volet essentiel de l'élaboration du SAGE. Les diagnostics déjà en cours seront poursuivis afin d'aboutir à une photographie complète, et mettre en œuvre les préconisations du SAGE suivant les priorités.

De manière plus particulière, avec l'aide de la Chambre d'Agriculture renforcée en moyens, des actions seront poursuivies et de nouvelles initiatives prises dans les domaines suivants :

- évolution des méthodes de fertilisation et de traitements
- connaissance et utilisation des facteurs d'épuration des sols
- réalisation d'unités de traitement du lisier dont au moins une station expérimentale de collecte et traitement collectif

- réhabilitation et gestion des zones humides
- reconstitution du bocage et des haies
- protection des cours d'eau notamment par création et maintien de périmètres de protection (dont combinaisons avec les jachères)
- création de périmètres favorisant la fixation de reproduction de la faune
- création et entretien des sentiers de randonnée et découverte, en particulier associés aux périmètres sensibles et protégés
- actions de concertation générale entre les acteurs : élus, agriculteurs, chasseurs, écologistes, Pays d'Accueil,..., afin de trouver des solutions et compromis assurant notamment la réalisation et le maintien des périmètres naturels gérés.

5.13 Mettre en place les éléments de prévention des inondations et de leurs effets dans les zones concernées.

Certains secteurs du pays de Dinan sont concernés par les inondations. Dans le cadre du SAGE, un bilan sera établi et les actions éventuelles réalisées concernant en particulier :

- cartographie des zones inondables
- validité des mesures de prévention contre les inondations
- programmes d'utilisation et d'entretien des ouvrages de protection contre les crues et des ouvrages d'amélioration et de canalisation des cours d'eau en période de crues.

5.12 Développer les actions pédagogiques de sensibilisation à l'environnement pour l'ensemble de la population et les touristes ; mettre en place les investissements nécessaires, matériels et immatériels, pour supporter la pédagogie.

L'intérêt croissant du public (sédentaires et touristes) pour les questions de l'environnement rend nécessaire de développer les bonnes approches pédagogiques et mettre en place une sensibilisation au respect des règles de base évitant les effets nuisibles à l'environnement, en particulier lorsque les taux de fréquentation des sites augmentent en fonction de leur intérêt environnemental.

Au niveau des acteurs professionnels conventionnels (agriculteurs, industriels et artisans, pêcheurs professionnels et plaisanciers, chasseurs, accompagnateurs de classes et groupes découvertes nature,...), il s'agit via leurs chambres consulaires ou leurs associations, de développer les actions de connaissance et application des paramètres influençant la maîtrise durable des composantes environnementales.

Toutes ces actions conduisent à des investissements matériels et immatériels qui seront mis en place.

Orientation 6 :

**Assurer un cadre de vie harmonieux,
renforcer le sentiment d'appartenance
au pays et développer les services
au public et la solidarité**

6 - Assurer un cadre de vie harmonieux, renforcer le sentiment d'appartenance au pays et développer les services au public et la solidarité

- 6.1 Mettre en place une structure de réflexion et propositions traitant de la qualité du cadre de vie lors de l'étude des schémas d'aménagement du territoire et dans les projets ponctuels.**
- 6.2 Améliorer les conditions de mobilité des personnes tant sur le plan des déplacements par route ou par fer, que sur celui de l'accès et du stationnement dans des agglomérations ; réaliser chaque fois que nécessaire et possible les déviations routières des agglomérations.**
- 6.3 Pérenniser la fixation de la population active du pays travaillant dans les zones d'emplois voisines.**
- 6.4 Maintenir, amplifier ou réhabiliter les services et l'aménagement des centre – bourgs notamment dans le cadre d'une politique résidentielle associée au nouveau développement des villages.**
- 6.5 Poursuivre la réhabilitation des logements anciens en milieu urbain et rural.**
- 6.6 Mettre en place, au niveau du pays, une structure permanente de travail réunissant les divers partenaires intervenant dans les domaines de l'habitat et de l'action sociale.**
- 6.7 Créer et développer un esprit et un réseau d'accueil de qualité.**
- 6.8 Dynamiser les initiatives dans les domaines des loisirs, des sports, de la culture, du tourisme ; encourager la création ou l'évolution d'événements privilégiant la participation de la population comme acteur de l'événement.**
- 6.9 Renforcer les équipements, salles polyvalentes et spécialisées, ainsi que les zones de sports & loisirs, notamment à l'échelle intercommunale, et mettre en réseau l'ensemble.**
- 6.10 Entreprendre des actions fortes dans le domaine de l'insertion en développant l'innovation sociale, en créant de nouveaux emplois, en mettant en place des points d'accueil facilitateurs des démarches et contraintes.**
- 6.11 Créer, améliorer et développer les équipements dans le domaine de la santé, notamment la qualité, la capacité, les spécificités des établissements recevant les personnes âgées et les handicapés.**

6.12 Soutenir le concept de « maison intercommunale de services au public ».

6.13 Développer les services pour la famille et la petite enfance.

6.1 Mettre en place une structure de réflexions et propositions traitant de la qualité du cadre de vie lors de l'étude des schémas d'aménagement du territoire et dans les projets ponctuels.

La qualité du cadre de vie est un élément positif reconnu au pays de Dinan ; il s'agit de la préserver et même de l'améliorer.

Cette qualité dépend de beaucoup de paramètres qui peuvent être abordés de manière isolée et insuffisamment coordonnée, aboutissant à des impacts néfastes ressentis par les habitants.

Différentes orientations de la charte de développement du pays de Dinan concernent directement ou indirectement le cadre de vie : désenclavement routier et transports, zones d'activités, zones rurales, villes et centre-bourgs, zones résidentielles, plan paysage, zones naturelles protégées, cours d'eau, zones de loisirs, lutte contre les pollutions, reconquête de la qualité de l'eau...

La qualité du cadre de vie doit donc être intégrée de manière permanente aux réflexions des différentes orientations pouvant impacter positivement ou négativement cette qualité en fonction des options prises.

Qu'il s'agisse de plans généraux ou de projets ponctuels, il est nécessaire qu'un groupe de travail analyse et assure l'évolution favorable de la qualité du cadre de vie. Cette structure sera mise en place sous une forme restant à définir. Elle contribuera notamment à fournir les éléments positifs alimentant la communication de recherche de la clientèle des zones résidentielles prévues.

6.2 Améliorer les conditions de mobilité des personnes tant sur le plan des déplacements par route ou par fer, que sur celui de l'accès et du stationnement dans les agglomérations ; réaliser chaque fois que nécessaire et possible les déviations routières des agglomérations.

Cette orientation s'applique à l'infrastructure actuelle des réseaux de communication et, bien entendu, s'intègre dans les évolutions prévues par l'orientation 1.2.

Comme la plupart des territoires bretons, le pays de Dinan est confronté au double flux population/touristes avec des variations saisonnières importantes.

L'une des actions majeures concerne la ville de Dinan. Le renforcement prévu des services de la ville-centre et le flux touristique important rendent nécessaire de traiter rapidement le contournement de la ville, les voies pénétrantes avec accès à des parkings intra-muros, à des parkings extérieurs avec navettes vers le centre.

Un autre exemple est celui de Plancoët, 2^{ème} ville du pays, plaque tournante de l'accès vers les différents points du littoral à partir de Dinan. Le développement prévu du littoral, et le trafic associé, rendent nécessaire son contournement.

Le problème du stationnement est à prendre en compte de manière plus générale dans l'aménagement des villes et centre-bourgs, en tenant compte en particulier des flux saisonniers et des flux associés aux marchés et manifestations.

Plusieurs agglomérations posent le problème de réalisation de déviations pour des raisons de trafic et de sécurité.

La mobilité des personnes ne dépend pas seulement des infrastructures en place, mais également de la disponibilité d'un véhicule car au niveau du pays, les transports en commun n'existent pas partout ou ne répondent pas aux besoins. Cette situation est en particulier critique pour les demandeurs d'emploi (réponse aux offres, formation, stages, ...) et demande des réponses « à la carte ». Une étude établira un diagnostic et les actions possibles pour les demandeurs d'emploi avec éventuellement extension à l'ensemble intéressé à la population si l'expérience est favorable.

Enfin, le vieillissement de la population, et notamment l'implantation de centres d'accueil du 4^{ème} âge, doit entraîner la prise en compte des conditions de mobilité de cette population en développant des systèmes adaptés de transport en commun ou groupés.

6.3 Pérenniser la fixation de la population active du pays travaillant dans les zones d'emplois voisins.

La zone d'emploi de Dinan est la première zone d'emploi bretonne pour le nombre de navettes journalières domicile – travail, vers une autre zone voisine (Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc/Lamballe).

Cette situation va perdurer tant que des implantations industrielles et tertiaires ne seront pas réalisées. Ceci comporte un risque de départ migratoire de la population active, en particulier chez les jeunes.

Dans ce contexte, une réflexion et des actions sont nécessaires pour pérenniser la fixation de cette population particulière, soit sur le lieu actuel de résidence, soit en proposant des solutions résidentielles dans les communes du pays plus proches des lieux de travail extérieurs. Ces solutions seront prévues (orientations 3.7, 4.1 et 4.2).

6.4 Maintenir, amplifier ou réhabiliter les services et l'aménagement des centre – bourgs notamment dans le cadre d'une politique résidentielle associée au nouveau développement des villages.

Les actions prévues de renouveau et fixation de la population dans les centre – bourgs (orientations 3.7, 4.1, 4.2 et programme n°3) doivent avoir pour conséquence un renforcement de l'animation et des services des centre – bourgs.

Dans le cadre du programme n°3, l'état des lieux sera établi et des propositions seront faites pour maintenir et développer des fonctions de service et d'animation, en ligne avec les implantations résidentielles prévues.

6.5 Poursuivre la réhabilitation des logements anciens en milieu urbain et rural.

Le pays de Dinan possède un patrimoine bâti ancien dense qui concerne aussi bien les villes les plus importantes (dont Dinan) que l'espace rural (villages et constructions isolées).

Dans le cadre des dispositifs d'aides actuels et à venir, l'incitation à la réhabilitation et à la restauration des logements anciens sera poursuivie. Dans certains cas, des opérations plus larges seront prises en compte par les collectivités.

6.6 Mettre en place, au niveau du pays, une structure permanente de travail réunissant les divers partenaires intervenant dans les domaines de l'habitat et de l'action sociale.

L'amélioration du cadre de vie, de la qualité de l'habitat et de son environnement, doit prendre en compte les besoins plus sociaux. En particulier, les logements sociaux doivent bénéficier de programmes de réhabilitation environnementale ; les besoins spécifiques liés aux critères de développement durable doivent être pris en compte.

Par ailleurs, l'effort d'offres résidentielles du pays doit intégrer la demande du logement social, notamment associés aux emplois de services dégagés.

Afin de se donner les moyens d'une coordination efficace dans ces domaines, en ligne avec les projets du pays, un groupe de travail sera mis en place (probablement au sein de la commission n° 4 services et social) pour faire l'inventaire de la situation, proposer les actions, intervenir sur les projets pouvant intégrer – au sens large – des aspects sociaux.

6.7 Créer et développer un esprit et un réseau d'accueil de qualité.

Il est parfois fait reproche à la population sédentaire, à leurs élus, aux organisations en place, de ne pas être suffisamment ouvert et spontanés pour accueillir les nouveaux habitants.

Les projets du pays relatifs au développement de l'habitat résidentiel incitent à modifier cette attitude. Au niveau des communautés de communes et des communes concernées, des réseaux d'accueil seront créés et une communication adaptée participera à la motivation et à l'évolution positive de l'accueil.

6.8 Dynamiser les initiatives dans les domaines des loisirs, des sports, de la culture, du tourisme ; encourager la création ou l'évolution d'événements privilégiant la participation de la population comme acteur de l'événement.

Différents domaines d'activité contribuent à la qualité du cadre de vie des habitants : loisirs, sports, culture, patrimoine, tourisme de proximité ; ils offrent une grande diversité d'activité et des manifestations parfois très localisées, mais également de rayonnement plus large avec une organisation importante et structurée.

L'organisation des manifestations fait appel au bénévolat et pour certaines – dont les plus importantes – le succès est assuré de par la participation de la population comme acteur de l'événement. Il en résulte donc un vivier fondamental d'animation du cadre de vie et de développement de l'esprit d'appartenance au pays.

L'ensemble de ces manifestations a un impact à l'échelle du pays, alimente son image de marque et contribue à l'économie touristique.

Toutes ces initiatives seront encouragées et développées.

6.9 Renforcer les équipements, salles polyvalentes et spécialisées, ainsi que les zones de sports & loisirs, notamment à l'échelle intercommunale, et mettre en réseau l'ensemble.

La plupart des communes dispose de salle des fêtes ou de salle polyvalente, parfois de salle omnisports ou spécialisée, qui répondaient au besoins spécifique de l'époque d'investissement de ces salles. La même observation peut être faite pour les installations extérieures de sports et loisirs.

L'évolution des besoins de réunions, de spectacles, de sports et loisirs, d'utilisation des nouvelles technologies de communication, de musique, rend nécessaire une adaptation et une extension des équipements existants. Il apparaît de plus en plus de besoins de salles et zones plus spécialisées, parfois de plus grandes dimensions, parfois encore mieux adaptées pour recevoir les spectateurs, parfois aussi pour tenir compte des conditions de sécurité ou de nuisances.

Il apparaît nécessaire d'aborder cette évolution en privilégiant les investissements à l'échelle intercommunale, voire du pays pour les projets majeurs. Cette approche se complète par la mise en réseau des équipements existants ou nouveaux afin d'optimiser les besoins de spécialisation et de fréquence d'utilisation.

6.10 Entreprendre des actions fortes dans le domaine de l'insertion en développant l'innovation sociale, en créant de nouveaux emplois, en mettant en place des points d'accueil facilitateurs des démarches et contraintes.

Au niveau national et régional, la période 2000–2005 va probablement se caractériser par une croissance forte impactant favorablement le taux de chômage. Cette réduction sera cependant limitée en fonction de la disponibilité d'emplois en adéquation avec le profil des demandeurs.

L'analyse des composantes du taux de chômage du pays de Dinan démontre que les limites de réduction seront rapidement atteintes pour les raisons suivantes :

- taux de chômage des femmes
- difficultés de solutions locales pour les niveaux 5 et 6 (70 % des RMistes sont de niveaux 5 et 6)

Il est donc nécessaire de renforcer les actions des organisations en place (équipe locale pour l'emploi, mission locale, ANPE, associations) et des dispositifs d'aide associés, en développant l'innovation sociale, les formations adaptées aboutissant aux emplois qualifiés disponibles, en créant de nouveaux emplois notamment de services (orientations 2.10, 2.12, 4.1) et en donnant la priorité à l'emploi des femmes (orientation 2.11). On utilisera en particulier les opportunités résultants de la mise en place des programmes d'économie solidaire.

Sur le plan pratique, des améliorations doivent être apportées au niveau de l'organisation d'accueil des personnes en difficultés et en recherche d'emploi, par un regroupement géographique des organisations concernées (Dinan) et le développement de locaux d'accueil mieux adaptés au niveau des communautés de communes.

6.11 Créer, améliorer et développer les équipements dans le domaine de la santé, notamment la qualité, la capacité, les spécificités des établissements recevant les personnes âgées et les handicapés.

Le secteur santé représente plus de 2000 emplois salariés sur le pays de Dinan. Il est fondamental pour l'activité et le développement économique du pays de maintenir et de faire progresser ce secteur en fonction des besoins quantitatifs et qualitatifs.

Compte tenu de l'aire d'influence de la ville de Dinan (50 % de la population du Pays – voir orientation 1.8) il est impératif de conserver l'existant, de le moderniser et de faire progresser l'offre de santé complète, multi – disciplinaire et couvrant l'ensemble jeunes – adultes – anciens.

De manière plus diffuse sur l'ensemble du territoire, les besoins concernent surtout les personnes âgées. Le vieillissement de la population impose de mettre en place un plan gérontologique comprenant notamment :

- une coordination générale
- l'augmentation du nombre de places médicalisées
- la multiplication des structures d'accueil pour les maladies spécifiques telle la maladie d'Alzheimer
- la diversification de l'offre de services relatifs à la dépendance.

Une étude en cours déterminera, (1^{er} semestre 2001), les actions potentielles à prendre en compte.

Les handicapés, enfants et adultes, constituent un autre domaine prioritaire de santé et solidarité. Les pistes d'amélioration sont, entre autres :

- amplifier la diversification des offres de services pour favoriser la vie à domicile et l'autonomie
- prendre en compte le vieillissement, en particulier dans les établissements conventionnels d'accueil des handicapés (séjour incluant le 4^{ème} âge)
- augmenter les capacités et diversifier les spécificités des centres d'accueil et travail des handicapés mentaux
- prendre en compte les possibilités des technologies nouvelles pour traduire des textes sous forme accessible aux non voyants.

6.12 Soutenir le concept de « maison intercommunale de services au public ».

Les services au public doivent être optimisés au niveau des communautés communes, sans faire double emploi avec les mairies, dans le but de favoriser les services dont la dimension est en ligne avec les territoires et les compétences de la communauté de communes ou du pays.

Le projet de « Maison intercommunale de services au public » répond à cette demande. Il s'agit, en général, d'associer les espaces nécessaires aux locaux abritant les bureaux et salles de réunion de la communauté de communes. Ces espaces pourraient comprendre :

- guichet d'accueil et renseignements
- bureaux d'entretiens personnalisés et collectifs à disposition des organisations (mission locale, ANPE, administrations, conseillers divers, ...)
- espaces réservés aux associations
- espace affichage, dont projets et réalisations
- éventuellement, point d'accueil touristique
- crèches, garderies – relais, aides – maternelles

6.13 Développer les services pour la famille et la petite enfance.

Les services aux familles doivent être développés notamment sur le plan de l'information et de la communication destinée aux familles défavorisées (aide aux parents, suivi et orientation des enfants scolarisés, incitation et soutien aux loisirs, sports et vacances, programmes spécifiques pour les adolescents, initiation et perfectionnement des enfants aux nouvelles technologies, ...).

L'aide à la petite enfance comprend en particulier la diversification et la complémentarité des modes de gardes d'enfant, et l'augmentation significative du nombre de places. Ceci rejoint les nécessaires mesures à développer pour favoriser l'emploi des femmes (orientation 2.11).

Orientation 7 :
Protéger, restaurer
et
valoriser le patrimoine

7 - Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine

- 7.1 Poursuivre l'inventaire local du patrimoine, et réaliser le diagnostic définissant les réhabilitations et restaurations à réaliser.
- 7.2 Etablir et réaliser un programme des réhabilitations et restaurations.
- 7.3 Poursuivre et amplifier les programmes lourds pluri – annuel en cours.
- 7.4 Poursuivre les recherches sur les sites archéologiques.
- 7.5 Valoriser le patrimoine au profit des habitants et de touristes ; prendre systématiquement en compte la composante économique associée ; programmer et coordonner des événements au niveau du pays et en liaison avec les pays voisins.
- 7.6 Créer à Dinan une unité d'application des techniques d'images de synthèse et des TIC au patrimoine.

7.1 Poursuivre l'inventaire local du patrimoine, et réaliser le diagnostic définissant les réhabilitations et restaurations à réaliser.

Au cours du XI^{ème} plan, un programme réalisé dans le cadre de LEADER 2 pour les communes sud du pays de Dinan, a permis un relevé d'inventaire local du patrimoine avec diagnostic et réalisation de réhabilitations pour cette partie du territoire.

Cet effort doit être étendu à l'ensemble du pays avec les actions suivantes :

- compléter le relevé antérieur.
- réaliser un diagnostic par un bureau spécialisé pour définir un plan de réhabilitation / rénovation avec priorités.

Par ailleurs, un suivi et une relance éventuelle des « Communes sud » seront réalisés.

L'ensemble de ce travail, coordonné par la commission « Patrimoine » sera pris en compte à l'intérieur du programme n°5.

7.2 Etablir et réaliser un programme des réhabilitations et restaurations.

A partir de 2002, en application de l'inventaire local et du diagnostic de l'orientation 7.1 ci-dessus, un programme de réhabilitations, rénovations, aménagements environnementaux éventuels, signalétique et communication associées, sera réalisé.

Conformément aux objectifs du programme n°5, la permanence de l'entretien sera prise en compte.

7.3 Poursuivre et amplifier les programmes lourds pluri - annuels en cours.

Des sites majeurs du patrimoine bâti font l'objet de programmes spécifiques pluri – annuels qu'il s'agit de poursuivre, et d'amplifier compte – tenu des nouvelles possibilités de financement.

Les programmes concernent essentiellement la ville de Dinan (Remparts, bâtiments classés, maisons médiévales), l'abbaye de Léhon, les châteaux (Hunaudaye, Le Guildo, Léhon, manoir de la Grand' Cour à Taden, Châteaux privés,...) et les grands sites (Cap Fréhel, vallée de la Rance, ...).

7.4 Poursuivre les recherches sur les sites archéologiques.

Plusieurs sites sont concernés sur le pays de Dinan : Corseul, Le Guildo, Le Quiou, sites mégalithiques, mottes féodales, voix gallo – romaines.

Les projets de recherches sur ces sites seront établis par la commission « Patrimoine » début 2001.

7.5 Valoriser le patrimoine au profit des habitants et des touristes ; prendre systématiquement en compte la composante économique associée ; programmer et coordonner des événements au niveau du pays et en liaison avec les pays voisins.

La commission « Patrimoine » du Conseil de Développement du pays de Dinan prendra désormais en compte la dimension économique associée au patrimoine naturel et bâti.

Dans cette approche, la composante économique sera systématiquement intégrée afin de valoriser le patrimoine. Ce travail sera réalisé en liaison avec le Pays d'Accueil, la commission « Environnement » et la commission « Economie, Emploi et Formation ».

La réflexion de la commission « Patrimoine » prendra en compte la recherche d'événements, coordonnée au niveau pays, éventuellement étendue en collaboration avec les pays voisins ; la possibilité de créer des événements – phare sera étudiée.

7.6 Créer à Dinan une unité d'application des techniques d'images de synthèse et des TIC au patrimoine.

La richesse du patrimoine naturel et bâti du pays de Dinan incite à des initiatives relatives à l'apport des technologies nouvelles :

- information et communication interactives
- images de synthèse appliquées à l'histoire et à l'évolution du patrimoine et des modes de vie.

De telles approches rejoignent la nécessité pour le pays de s'orienter vers des nouveaux créneaux de développement, compte tenu de la faiblesse des emplois industriels et tertiaires conventionnels du territoire. Cela rejoint également la volonté de s'inscrire dans les démarches d'évolution de l'Université Virtuelle (Voir orientation 8.1) et la recherche d'applications multiples induites par les TIC (orientations 1.9, 3.5, 2.6, 9.8, 10.5).

Le projet d'unité d'application au patrimoine sera précisé au 1^{er} semestre 2001. Il prendra en compte non seulement le développement associé à l'application au sein d'équipes pluri – disciplinaires, mais également la perspective d'emplois et de créations d'entreprises et de marchés dans ce domaine particulier.

Orientation 8 :
Développer l'implantation
de l'enseignement supérieur ;
favoriser la formation initiale, l'orientation,
et la formation continue.

8 - Développer l'implantation de l'enseignement supérieur ; favoriser la formation initiale, l'orientation, et la formation continue.

- 8.1 Obtenir des implantations d'enseignement supérieur et / ou de recherche dans le cadre de l'Université de Bretagne ; proposer notamment une candidature volontariste dans la mise en place de l'Université Virtuelle ;**

- 8.2 Etudier et proposer la participation du pays dans le créneau des approches qualité et d'ouverture de l'enseignement supérieur vers son environnement ; en particulier, rechercher et proposer des lieux et thèmes de séminaires, stages, études, rencontres avec les entreprises, sessions d'études, sections d'application.**

- 8.3 Adapter et moderniser l'offre de formation initiale et continue, dont les investissements matériels et immatériels, face à l'évolution et / ou l'arrivée des entreprises, la polycompétence, les métiers conventionnels porteurs d'emplois, les nouveaux métiers et les nouvelles technologies.**

- 8.4 Contribuer à la mise en place des formations adaptées et reconnues pour répondre au gisement des emplois de proximité.**

8.1 Obtenir des implantations d'enseignement supérieur et / ou de recherche dans le cadre du développement de l'Université de Bretagne ; proposer notamment une candidature volontariste dans la mise en place de l'Université Virtuelle.

La zone d'emploi de Dinan arrive en 15^{ème} position sur les 18 zones d'emploi bretonnes en matière d'implantation de l'enseignement supérieur. C'est l'une des faiblesses notables du pays.

En terme d'aménagement du territoire, un effort doit donc être fait pour améliorer cette situation. Les ambitions de développement de l'Université de Bretagne doivent intégrer cette demande permanente du pays de Dinan. Le contexte d'évolution vers l'Université Virtuelle doit permettre de reposer le problème d'implantation de l'enseignement supérieur dans le pays de Dinan d'une manière plus favorable que les approches classiques de décentralisation de l'université (il était reproché à Dinan d'être à la fois « trop près » et « trop loin » de Rennes). Enfin, les besoins de formations professionnelles supérieures (antennes IUP, modules et unité de valeur de spécialisation, réponse à l'adéquation entreprises / université,...) doivent permettre des opportunités compte tenu de la diversité et de l'importance de la demande.

Dans ce contexte d'évolution plus favorable, le pays de Dinan propose sa candidature de manière volontariste ; la commission « Economie, Emploi et formation » a en charge la discussion des opportunités et la préparation des dossiers nécessaires.

Le pays propose également sa candidature pour accueillir des formations supérieures spécifiques dans les créneaux porteurs des nouveaux métiers effectifs : métiers transversaux, approches qualité, management, contamination, sécurité, hygiène industrielle, ...etc...pour lesquels il n'existe essentiellement que des stages de courte durée. Ces opportunités peuvent être associées au développement de l'enseignement à distance.

Pour l'ensemble de ces propositions, les possibilités offertes par la reconversion des sites militaires, permet, de plus, des opportunités favorables d'implantation adaptée aux besoins éventuels.

Pour mémoire, des actions relatives à la recherche et à la formation sont prises en compte dans le cadre du développement spécifique du Pôle Cristal (orientation 2.8) et dans celui de la mise en place d'une section d'application aux images de synthèse (orientation 7.6).

8.2 Etudier et proposer la participation du pays dans le créneau des approches qualité et d'ouverture de l'enseignement supérieur vers son environnement ; en particulier, rechercher et proposer des lieux et thèmes de séminaires, stages, études, rencontres avec les entreprises, sessions d'études, sections d'application.

En plus de sa candidature à des implantations d'enseignement supérieur, le pays de Dinan souhaite participer à la politique d'ouverture de l'université vers son environnement extérieur.

De ce point de vue, la position géographique du pays et son cadre de vie (Dinan, littoral, environnement, patrimoine, ...) peuvent contribuer à un bon choix de lieux de séminaires, stages, lieux de rencontres / discussions avec les entreprises, ...etc....Le pays s'inscrit donc comme candidat à l'implantation de centres de rencontres généraux ou thématiques.

8.3 Adapter et moderniser l'offre de formation initiale et continue, dont les investissements matériels et immatériels, face à l'évolution et / ou l'arrivée des entreprises, la polycompétence, les métiers conventionnels porteurs d'emplois, les nouveaux métiers et les nouvelles technologies.

L'évolution rapide des besoins des entreprises, tant sur le plan de la réactivité aux marchés que sur celui des changements de métiers et de postes de travail, rend nécessaire une évolution parallèle et adaptée de l'offre de formation.

Les axes suivants sont notamment retenus. Ils peuvent entraîner des investissements matériels ou immatériels pour les établissements concernés, et pour les organisations en place contribuant à l'évolution de l'offre de formations :

- faire évoluer les choix des familles vers des filières de formation initiale porteuses d'emplois, notamment vers les formations technologiques et professionnelles
- adapter l'offre en fonction de cette évolution
- mettre en place des structures nécessaires pour répondre rapidement à la demande des entreprises et du marché de l'emploi
- développer les formations en alternance

- rechercher la mise en place et assurer le développement de pôles originaux de compétences notamment dans les filières peu couvertes, les métiers nouveaux, les filières conventionnelles mais d'évolution potentielle compte tenu de l'apport des nouvelles technologies.
- prendre en compte un volet spécifique rural répondant aux besoins liés à l'évolution de l'agriculture, les perfectionnements associés l'apparition de nouveaux métiers, la communication vers le public, les métiers et activités liés à la découverte de la nature et à la protection de l'environnement.
- mettre en place les formations spécifiques permettant de contribuer à la réduction du taux de chômage des femmes (niveaux 5 à 2), ou favoriser l'inscription aux formations externes disponibles.
- développer et faire connaître les formations métiers nécessaires pour accéder aux emplois des métiers conventionnels en manque de main – d'œuvre, et les formations technologiques et professionnelles liées aux nouveaux métiers.
- prendre des initiatives pour proposer une réponse de formation à l'évolution des postes de travail vers la polyvalence et la polycompétence.

8.4 Contribuer à la mise en place des formations adaptées et reconnues pour répondre au gisement des emplois de proximité.

Suite à l'étude prévue par l'orientation 2.12, un état des lieux des formations sera établi et un plan d'adaptation incluant les nouvelles formations éventuelles sera établi.

Dès que possible, une 1^{ère} phase sera réalisée suite aux résultats (1^{er} trimestre 2001) de l'étude AFPA Conseil relative aux emplois des services aux personnes.

ORIENTATION 9 :
DEVELOPPER ET SOUTENIR
LES ACTIONS EN FAVEUR
DES FEMMES, DES JEUNES
ET DES ENFANTS.
ACCOMPAGNER SPECIFIQUEMENT
LES JEUNES

9 - DEVELOPPER ET SOUTENIR LES ACTIONS EN FAVEUR DES FEMMES, DES JEUNES ET DES ENFANTS. ACCOMPAGNER SPECIFIQUEMENT LES JEUNES

- 9.1 Actions en faveur des femmes, des jeunes et des enfants.**
- 9.2 Développer globalement le sentiment d'appartenance et d'attachement au pays.**
- 9.3 Poursuivre et amplifier les actions d'animation au niveau local et au niveau du pays.**
- 9.4 Amplifier la participation des jeunes à la vie associative.**
- 9.5 Contribuer au développement de la participation des jeunes aux activités sportives.**
- 9.6 Dans les domaines de l'environnement et du patrimoine naturel et bâti, poursuivre et amplifier les actions de découverte et d'apprentissage culturel pour les jeunes scolarisés et les adolescents.**
- 9.7 Répondre aux attentes des adolescents dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture ; mettre en place les investissements correspondants.**
- 9.8 Mettre en place les structures et dispositifs nécessaires pour anticiper et faciliter l'accès des jeunes du pays aux emplois permanents, saisonniers ou ponctuels liés au tourisme et aux séjours de courte durée, et des sports et loisirs qui leurs sont associés.**
- 9.9 Contribuer à la connaissance par les jeunes du monde du travail, de l'évolution des technologies, activités et métiers, des possibilités et des tendances d'emplois dans le pays et les pays voisins ; contribuer au développement de l'esprit d'entreprendre.**

9.1 Actions en faveur des femmes, des jeunes et des enfants.

Les différentes orientations de la charte de développement font souvent référence à la nécessité d'actions concernant les femmes, les jeunes et les enfants. Qu'il s'agisse de sujets tels l'emploi des femmes, la nécessaire réponse à l'augmentation de la population active féminine, les difficultés de mobilité en recherche d'emploi, les problèmes de garde d'enfants et notamment les horaires compatibles avec ceux du travail, les formations et complément de formation adaptés à l'évolution des métiers et emplois féminins, le développement d'une participation plus active des femmes et des jeunes, ...etc..., il semble nécessaire d'améliorer l'approche globale des besoins de cette population cible et de créer une dynamique de projets permettant cette amélioration.

La proposition d'un programme d'actions dans le cadre du financement des projets LEADER+ répond essentiellement à cette problématique. Le programme sera piloté par un Groupe d'Action Locale qui assurera, coordonnera ou participera aux différentes actions induites par la charte de développement. La coordination par le GAL, au niveau pays, constitue une mission essentielle permettant de fédérer les nombreux acteurs impliqués dans la plupart des actions potentielles.

En ce qui concerne les projets, le rôle du GAL sera surtout de conduire les projets expérimentaux et les études préalables et, de rechercher et faire émerger des projets plus importants à conduire ensuite par les maîtres d'ouvrage identifiés (jusqu'au niveau du Syndicat Mixte pour les projets fédérateurs).

La réflexion et l'émergence de projets feront l'objet de réunions de coordination entre les différents acteurs impliqués afin d'éviter les duplications d'efforts et de favoriser le travail en réseau.

9.2 Développer globalement le sentiment d'appartenance et d'attachement au pays.

L'émigration des jeunes affectera durablement la tranche d'âge 20 / 30 ans tant que l'emploi ne sera pas disponible sur le pays pour la majeure partie des jeunes formés. Il n'en reste pas moins que le sentiment d'appartenance et d'attachement au pays est un critère évolutif qui prend de plus en plus d'importance dans la décision de quitter le pays et dans celle de trouver une solution intermédiaire acceptable (distance d'éloignement, possibilité de navettes domicile – travail, facilités de transport rapide, priorité donnée au retour dans le cadre de la profession, retours de week-ends, ...etc...).

Ce critère est à prendre en compte par les acteurs du pays car il représente un catalyseur d'actions en faveur du développement économique et de l'objectif prioritaire d'emplois sur place adaptés au niveau de formation des jeunes. Plus ce critère sera lourd, plus les acteurs décisionnels devront s'attacher au développement de l'emploi disponible pour les jeunes.

Pour d'autres objectifs, développer le sentiment d'appartenance et d'attachement au pays, c'est induire la participation plus active des jeunes à la vie collective et aux responsabilités qui y sont associées (vie associative, sports, culture, mandats électifs, ...).

Une réflexion globale sera menée sur cette orientation par la commission « service et social » pour dégager les pistes d'actions éventuelles à mettre en place.

9.3 Poursuivre et amplifier les actions d'animation au niveau local et au niveau du pays.

De nombreuses actions d'animation pour les enfants et les adolescents sont déjà menées localement. Certaines comme « L'enfant dans la ville » à Dinan sont devenues des événements majeurs.

Ces actions seront poursuivies et les opportunités seront recherchées pour développer des actions ponctuelles (dont des événements phares) et permanentes de nature pertinente pour valoriser la notion de pays auprès des jeunes.

9.4 Amplifier la participation des jeunes à la vie associative.

La vie associative peut représenter un terrain d'apprentissage exemplaire pour les jeunes ; la variété des domaines d'activités couverts par l'ensemble des associations devrait permettre aux jeunes de trouver des niches de participation active. Or la participation des jeunes à la vie associative reste faible (moins de 10 % en général en France) par rapport à l'engagement des adultes (40 – 60 ans) et des plus de 60 ans.

Le pays de Dinan se donne comme objectif de développer la participation des jeunes, notamment en agissant dans trois directions :

- faire connaître le tissu associatif du pays auprès des jeunes
- inciter les associations à s'ouvrir vers la jeunesse en faisant évoluer leurs champs d'actions, en créant des sections en ligne avec les besoins des jeunes, en favorisant l'accès des jeunes aux responsabilités et à l'animation

- favoriser la création d'associations dans les domaines répondant aux attentes spécifiques de la jeunesse.

9.5 Contribuer au développement de la participation des jeunes aux activités sportives.

L'activité sportive de loisirs ou de compétition est un domaine privilégié adapté naturellement aux jeunes. L'offre, au niveau du pays de Dinan, est en ligne avec l'étendue des disciplines sportives ; les installations et équipements sont en général disponibles, même si des efforts restent encore à réaliser pour étendre leur densité, leur importance et améliorer la gestion de leur mise à disposition.

Si l'on se réfère à une étude de l'Université de Rennes 2, conduite en 1999 en zone rurale d'Ille et Vilaine, près de 60 % des jeunes ne fréquentent jamais des équipements sportifs. Ce résultat est probablement transposable au pays de Dinan et incite à amplifier les efforts de développement de la participation des jeunes aux différentes activités sportives.

9.6 Dans les domaines de l'environnement et du patrimoine naturel et bâti, poursuivre et amplifier les actions de découverte et d'apprentissage culturel pour les jeunes scolarisés et les adolescents.

Le pays de Dinan possède une bonne expérience des approches « découverte » par les jeunes de l'environnement et du patrimoine.

Si de nombreuses actions sont rapportées pour l'ensemble du territoire, elles restent pour beaucoup le fruit d'initiatives locales, voire personnelles, et demandent à être consolidées pour aboutir à une offre thématique à disposition de l'ensemble du pays, et même au-delà pour certains thèmes.

Un effort sera donc réalisé, en particulier pour aménager les lieux visités et les adapter à une pédagogie de terrain pertinente, pour mettre en place des équipements de formation et d'information (panneaux, vidéos, information interactive, livrets, matériel d'observation et de prises de vues, ...) et les locaux éventuels associés, pour organiser et faciliter le transport des groupes de jeunes, pour encadrer les groupes en respectant les conditions de niveaux professionnels requis.

L'impact de ces actions sera amplifié en offrant à l'extérieur du pays des possibilités de « classes découverte » et, au touriste, une alternative intéressante de sujets de visite, afin d'assurer des emplois permanents au personnel d'encadrement.

9.7 Répondre aux attentes des adolescents dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture ; mettre en place les investissements correspondants.

Sur le plan des activités conventionnelles de sports, loisirs et culture à l'intention des jeunes, de nombreuses possibilités existent sur le pays de Dinan. Des extensions en terme de disciplines et d'installations sont prévues dans un contexte normal d'évolution.

Par contre, sur le plan des activités nouvelles et évolutives répondant aux attentes immédiates des jeunes, attentes décalées par rapport aux activités conventionnelles et aux références des adultes, avec un impact parfois durable ou parfois de mode éphémère, il n'existe pas une attention suffisante et des réalisations concrètes pour répondre à la demande. Dans ce domaine on peut citer par exemple : musiques actuelles, sports nature, sports de glisse, sports extrêmes, utilisation spécifiques des TIC (Internet, retransmissions vidéos, jeux), activités liées à l'environnement, ...etc...

Une approche spécifique est donc nécessaire avec la participation des jeunes pour identifier des besoins, fixer des priorités et réaliser les investissements correspondants.

Les actions peuvent concerner les communes, les communautés de communes, les associations, les centres de formation continue.

9.8 Mettre en place les structures et dispositifs nécessaires pour anticiper et faciliter l'accès des jeunes du pays aux emplois permanents, saisonniers ou ponctuels liés au tourisme et aux séjours de courte durée, et des sports et loisirs qui leurs sont associés.

Les emplois liés au tourisme sont diversifiés. Pour partie, ils correspondent aux activités d'hébergement et de services courants pour lesquels les formations qualificatives minimales existent.

Pour d'autres, plus relatifs aux loisirs, aux sports, à la culture, à l'environnement, au patrimoine, il est nécessaire d'évoluer vers des formations plus spécifiques, de niveau plus élevé, souvent diplômantes pour des raisons d'encadrement ou de sécurité par exemple. Il existe dans ces domaines une diversité ; des contraintes extérieures au pays, parfois une méconnaissance des emplois et opportunités possibles, qui peuvent entraîner des difficultés d'accès pour les jeunes du pays vers ces emplois.

Compte tenu de la politique du pays visant à allonger la saison touristique, à développer les séjours de week-ends, à étendre les classes nature et découverte, à mieux valoriser la composante économique du tourisme et du patrimoine, ..., il est fondamental d'anticiper et de structurer l'information et l'accès aux formations et aux emplois pour les jeunes du pays qui souhaitent soit à titre ponctuel, soit sur une base permanente, trouver un emploi dans ces filières.

9.9 Contribuer à la connaissance par les jeunes du monde du travail, de l'évolution des technologies, activités et métiers, des possibilités et des tendances d'emplois dans le pays et les pays voisins ; contribuer au développement de l'esprit d'entreprendre.

Le retard historique de développement industriel et tertiaire du pays de Dinan a contribué à un manque de visibilité de l'environnement du travail.

La population reçoit bien l'information générale, via les médias, sur l'évolution des technologies et des métiers mais a des difficultés pour se repérer et apprécier concrètement cette évolution et les possibilités d'emplois associées.

Vis à vis des jeunes et de leurs familles, il semble important de mieux coordonner une information directe intégrant présentations, exemples et visites. Cette approche sera réalisée au niveau du pays et fera l'objet d'un programme coordonné par la commission n°1 « Economie, Emploi et Formation » avec le concours des chambres consulaires, des établissements d'enseignement, du C.I.O., Mission Locale, A.N.P.E...

La prospective (moyen et long terme) sera notamment prise en compte, avec en particulier l'évolution des filières et des emplois dans le pays et les pays voisins. Des interventions plus spécifiques auront également pour objet de développer auprès des jeunes l'esprit d'entreprendre, en fonction des caractéristiques des branches d'activités porteuses et des niveaux de formation pertinents pour réussir.

Dés 2001, l'ancien « forum des métiers » organisé par les établissements de l'éducation nationale, le CIO, les chambres consulaires et les organismes liés à l'emploi cédera sa place à une manifestation plus structurée « entreprises / jeunes »* ayant pour objet la meilleure connaissance du monde du travail et des potentialités d'emplois : cette manifestation sera organisée pour permettre la communication directe entre le monde du travail (public et privé) et les jeunes.

* FODEME : Forum Découverte du Monde Economique et des Métiers.

Orientation 10 :
Soutenir le développement
culturel et artistique.

10 - Soutenir le développement culturel et artistique

- 10.1 Développer l'information et la communication de la connaissance des activités culturelles et artistiques au niveau du pays.

- 10.2 Optimiser l'investissement et la mise à disposition d'équipements.

- 10.3 Structurer la coordination et développer les coopérations entre les communautés de communes, avec les pays voisins, avec le Département, avec la Région, et avec l'international, notamment pour organiser des événements et, en particulier, les opérations phares.

- 10.4 Poursuivre le développement de la découverte et de la formation musicale.

- 10.5 Poursuivre l'investissement lourd en salle de spectacles, auditorium, salles de diffusion des musiques nouvelles, salles de congrès et colloques, salles de vidéo – projection, salles utilisant les TIC interactives.

- 10.6 Développer la formation, l'information et les activités culturelles autour du patrimoine.

10.1 Développer l'information et la communication de la connaissance des activités culturelles et artistiques au niveau du pays.

La commission culturelle du Conseil de Développement a en charge la coordination et la diffusion des informations relatives aux activités culturelles et artistiques au niveau du pays notamment en liaison avec l'Entente Culturelle :

- calendrier des manifestations
- descriptif de connaissance grand – public des activités
- communications spécifiques des manifestations phares
- valorisation des associations, des artistes et artisans d'art
- supports de diffusions

Le calendrier des manifestations sera approché dans le cadre de l'optimisation d'utilisation des installations et de la recherche d'une bonne distribution des manifestations au travers du pays.

10.2 Optimiser l'investissement et la mise à disposition d'équipements.

Comme dans d'autres domaines, il est nécessaire de veiller à l'optimisation de l'investissement et des frais d'exploitation, notamment pour les implantations importantes et les installations spécialisées.

Les aménagements des installations existantes et les projets nouveaux seront étudiés afin d'aboutir si possible, à une offre niveau pays venant compléter le besoin local.

Sur le plan du matériel courant, la commission culturelle gèrera un parc d'équipement mis à disposition des communautés de communes, des communes, des associations, pour éviter la duplication de matériel d'usage peu fréquent.

10.3 Structurer la coordination et développer les coopérations entre les communautés de communes, avec les pays voisins, avec le Département, avec la Région, et avec l'international, notamment pour organiser des événements et, en particuliers, les opérations phares.

Les organisations proposant des activités culturelles et les manifestations associées, sont nombreuses sur l'ensemble du pays. De cette situation positive, il peut résulter des actions trop dispersées, parfois négativement concurrentes.

Il apparaît bénéfique d'améliorer la coordination au niveau du pays, de développer les coopérations entre les différentes organisations, d'apporter les effets de levier nécessaires à la promotion plus organisée des manifestations.

L'approche au niveau pays doit permettre, par ailleurs, d'optimiser la coopération avec l'extérieur (pays voisins, département, région, Europe, international) et avec les autres acteurs du pays (pays d'accueil, commission patrimoine, chambres consulaires, associations non culturelles, ...). En particulier l'amélioration et l'évolution des manifestations phares existantes, et les projets à venir, pourront bénéficier d'une promotion plus efficace.

10.2 Poursuivre le développement de la découverte et de la formation musicale.

Au niveau du pays, l'enseignement musical est concentré sur l'école municipale de musique de Dinan et s'est développé sur des sites extérieurs encore peu nombreux (Saint – Cast, Pleslin – Trigavou).

L'évolution souhaitable passe par une école de pays éclatée avec le pôle dinannais implanté dans le cadre du futur pôle culturel multifonctions de Dinan et des écoles satellites distribuées au niveau du pays, ayant mission d'éveil et découverte de la musique et, pour certains, d'écoles de spécialisations (optimisation des ressources).

Les actions suivantes sont à développer :

- éveil musical au niveau scolaire
- poursuite de l'extension de l'enseignement des disciplines classiques (instruments non couverts)
- organisation de manifestations musicales dont l'association formation / concerts, notamment durant la basse saison. Recherche de coopérations européennes.

- développement de l'enseignement de musique traditionnelle bretonne
- mise en place de l'enseignement des musiques nouvelles (musique assistée par ordinateur, musiques électriques).

10.5 Poursuivre l'investissement lourd en salles de spectacles, auditorium, salles de diffusion des musiques nouvelles, salles de congrès et colloques, salles de vidéo – projection, salles utilisant les TIC interactives.

L'investissement conventionnel réalisé au cours des décennies précédentes a concerné essentiellement des salles polyvalentes répondant globalement, de manière banalisée, à l'ensemble des besoins culturels, sportifs, festifs des communes.

L'évolution des besoins locaux plus large (communautés de communes) et des approches niveau pays (économie, tourisme, culture, sports, jeunes, ...), nécessite de reconsidérer les installations existantes, de les réorienter éventuellement, et de les compléter avec des investissements nouveaux intégrant, de plus, la composante de développement économique (en particulier dans le cadre des orientations 3.4 et 3.8).

Ces investissements vont notamment concerner :

- les points focaux économiques à développer :
 - ville de Dinan avec le pôle culturel multifonctions
 - station balnéaire de Saint – Cast, avec une structure d'accueil des congrès et colloques.
- la demande locale élargie, comme par exemple la salle de spectacle de Plancoët
- des salles utilisant les technologies nouvelles d'information et de communication, comme la nouvelle salle de Plumaudan et plusieurs locaux dédiés aux TIC interactives
- des salles spécifiques et des lieux répondant aux besoins de l'audition des musiques actuelles
- des extensions et implantations de bibliothèques et médiathèques
- ...etc...
- Afin d'optimiser les frais de fonctionnement et les services offerts, l'utilisation de ces investissements sera organisée par des mises en réseau appropriées.

10.6 Développer la formation, l'information et les activités culturelles autour du patrimoine.

La richesse patrimoniale (patrimoine bâti et naturel) constitue un sujet disponible et de qualité pour développer des activités culturelles au niveau des habitants et en terme d'économie touristique.

Le sujet existant, il s'agit de le valoriser en prenant en compte les trois axes suivants :

- développer la formation
 - éveil scolaire au patrimoine
 - formation de guides et d'animateurs
- développer l'information
 - vers les habitants
 - vers les touristes et les voyageurs
 - vers des cibles spécifiques (tourisme professionnel, associations, ...)
- poursuivre et conforter les activités culturelles et développer de nouveaux thèmes et événements

En particulier, l'utilisation des technologies nouvelles d'information et de communication permettront de créer une dynamique nouvelle autour du patrimoine (notamment orientation 7.6)

